

Les Signes des Temps

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matth 24 : 33.

5^{ME} ANNÉE, NO. 11.

BALE (SUISSE), MAI 1881.

59^{ME} NUMÉRO.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ
de la Société. } J. N. Andrews,
J. Erzenberger,
Pierre Schild.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5
par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : MR J. N. ANDREWS, Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle, (Suisse).—L'année de ce journal commence au mois de juillet, mais on peut commencer l'abonnement à toute autre époque si on le désire.—Ceux qui veulent nous envoyer de l'argent pour notre journal ou pour des traités peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat, nous envoyer des timbres postes suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

Articles Variés.

HISTOIRE DU MASSACRE

—DE—

LA SAINT BARTHELEMY EN 1572.

SECOND ARTICLE.

PAR JOHN S. C. ABBOTT.

PENDANT que le chant funèbre et solennel de l'airain s'élevait dans l'air de la nuit, le roi se tenait à la fenêtre de son palais, tremblant de tous ses membres. A peine les premiers sons de la cloche d'alarme avaient-ils frappé les oreilles que le bruit du premier coup de mousquet fut entendu, et la première victime tomba. Au son du mousquet, la démoniaque Catherine sembla prise de frénésie, pendant que son fils sentait tout son sang se figer dans ses veines, et il fit dire avec emportement qu'on arrêtât le massacre. Il était trop tard. Le feu des passions était allumé et ne pouvait être éteint. Avec la rapidité du son, le signal passa de clocher en clocher, jusqu'à ce que non-seulement Paris mais toute la France se fût levée. Le cri des passions humaines, le bruit éclatant des mousquets et les cris perçants des blessés et des mourants se mêlèrent bientôt dans une effroyable clameur à travers la capitale entière. Les mousquets, les pistolets, les épées, tout était employé avec activité. Les vieillards, les jeunes filles, les enfants en bas âge, les vénérables mères étaient également frappés, sans que la miséricorde pût toucher le cœur des meurtriers.

L'amiral Coligny était couché, blessé, sur son lit, entouré de quelques amis personnels, lorsque le bruit de ce torrent des passions humaines éclata à leurs oreilles. Le duc de Guise, avec trois cents soldats accourait au logis de l'amiral. Les portes furent immédiatement enfoncées et les sentinelles poignardées. Un serviteur de l'amiral,

dans une grande terreur, se précipita dans l'appartement de l'amiral et s'écria : « La maison est forcée et il n'y a pas moyen de résister. »

« Il y a longtemps que je me suis préparé à mourir, » répondit tranquillement l'amiral. « Sauvez-vous, mes amis, si vous le pouvez, car vous ne sauriez défendre ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. »

Les compagnons de l'amiral, sans moyens possibles de protection, et peut-être, ajoutant à son péril par leur présence, s'enfuirent immédiatement dans les autres appartements de la maison. Ils furent poursuivis et percés de coups. Trois s'enfuirent par les fenêtres et furent tués dans les rues.

Coligny, laissé seul dans sa chambre, se leva avec difficulté de son lit, et, étant incapable de se tenir debout, il s'appuya contre la paroi. Un homme emporté, du nom de Brême, un suivant du duc de Guise, avec une bande de semblables complices, se précipita dans la chambre. Ils virent un homme vénérable, pâle, avec des blessures bandées, en robe de chambre, qui priait.

« Es-tu l'amiral ? » demanda l'assassin, en brandissant son épée.

« Je le suis, » répondit l'amiral ; « et toi, jeune homme, tu dois respecter mes cheveux blancs. Du reste, tu ne peux qu'un peu abrégier ma vie. »

Brême plongea son épée dans son sein, et la retirant, lui en donna un coup sur la tête. L'amiral tomba, et dit avec calme : « Si je pouvais mourir de la main d'un gentilhomme, et non par celle d'un tel fripon. » Les autres assassins se jetèrent sur lui et le percèrent de leurs poignards.

Le duc de Guise, honteux d'affronter la vue de cette noble victime, dans cette basse attaque, attendait impatient dans la cour.

« Brême ! » cria-t-il en levant les yeux vers la fenêtre, « l'avez-vous tué ? »

« Oui, » cria Brême de la chambre, « il est tué. »

« Qu'on le voie, quand même » répliqua le duc, « jetez le corps par la fenêtre. »

Le corps percé de coups fut aussitôt jeté par la fenêtre sur le pavé de la cour. Le duc, avec son mouchoir, enleva le sang et la poussière de la figure de sa victime et en examina soigneusement les traits.

« Oui, » dit-il, « je le reconnais, c'est lui. »

Puis donnant un coup de pied aux joues décolorées du corps, il s'écria : « Courage, camarades, nous avons heureusement commencé. Allons à d'autres, le roi le commande. »

Seize ans plus tard, le duc de Guise fut lui-même assassiné, et reçut un coup de pied à la joue par Henri III, frère du même roi pour lequel il avait porté le poignard du meurtrier. Ainsi mourut l'amiral Coligny, un des plus nobles fils de France. Quoique n'étant âgé que de cinquante-six ans, il fut prématurément vieilli par les soins, les peines et la souffrance.

Pendant trois jours le corps de l'amiral fut exposé aux insultes de la populace, et finalement fut pendu par les pieds à un gibet. Un cousin de Coligny le fit secrètement enlever et enterrer.

Une fois que le tigre a trempé sa langue dans le sang, il est animé d'une nouvelle férocité. Il y a dans l'homme quelque chose de semblable qui est réveillé et stimulé par le carnage. L'excitation du massacre convertit l'homme en démon. La foule déréglée des Parisiens devenait de plus en plus avide de sang. Ils se ruaient dans les maisons des Protestants et tuaient tout ce qu'ils rencontraient, ne respectant ni âge, ni sexe. Les rues retentissaient des coups de feu des assassins et des cris des victimes. On entendait de toutes parts, les cris : Tue, tue ! du sang ! Les corps des personnes tuées étaient jetés sur la rue et les pavés de la ville se couvrirent de sang humain.

Charles qui était écrasé par des remords lorsqu'il ouït le premier mousquet, et vit de sa fenêtre le commencement du massacre, se remit bientôt de cette hésitation momentanée ; persuadé qu'il était trop tard de revenir en arrière, il prit lui-même part, avec une énergie de démon, à cette œuvre de mort. Lorsque le monarque était un jeune garçon, il se distinguait par son esprit sanguinaire ; on dit qu'il prenait plaisir à tuer de sa propre main des animaux de boucherie. Une furie démoniaque sembla s'emparer de lui. Ses joues s'empourprèrent, ses lèvres se serrèrent et ses yeux lancèrent des regards enflammés. Se penchant très-avant hors de sa fenêtre, il criait des paroles d'encouragement aux assassins. Saisissant un fusil, dans le maniement duquel il avait acquis une grande habileté à la chasse, il guettait, comme un chasseur, sa proie ; et quand il voyait un Protestant blessé et perdant son sang, fuyant ses persécuteurs, il lui envoyait une balle, et battait des mains joyeusement en le voyant tomber sous ses coups. Une troupe de fugitifs se précipita dans la cour du Louvres pour se placer sous la protection du roi. Charles envoya sa propre garde du corps, armée de fusils et d'épées pour les massacrer tous, et la cour du palais fut couverte de leur sang.

Juste avant le commencement du carnage, Marguerite fatiguée par l'excitation de la conversation agitée qu'elle avait écoutée si longtemps, se retira dans ses appartements pour se livrer au sommeil. Elle avait à peine fermé les yeux qu'elle entendit le vacarme et les cris des poursuivants et des poursuivis remplir le palais. Elle sauta hors de son lit et entendit des personnes qui luttaient à la porte et criaient, « Navarre ! Navarre ! » Dans un paroxysme de terreur, elle ordonna à un serviteur d'ouvrir la porte et aussitôt un officier de la suite de son mari se précipita dans la chambre, couvert de blessures et de sang et poursuivi par quatre soldats de la garde de son frère. Le capitaine de la garde entra dans le même mo-

ment, et, à l'ardente supplication de la princesse, il lui épargna de voir l'ami de son mari assassiné devant ses yeux.

Marguerite à moitié folle de terreur, s'enfuit de sa chambre pour chercher l'appartement de sa sœur. Le palais était rempli de tumulte, les cris des assassins et les clameurs de leurs victimes se mêlaient dans une affreuse confusion. Comme elle parcourait le vestibule elle rencontra un autre protestant noble fuyant devant l'épée ensanglantée de son poursuivant. Il était couvert du sang qui coulait d'un grand nombre de blessures qu'il avait déjà reçues. Au moment où il arrivait près de la reine de Navarre, celui qui le poursuivait l'atteignit et lui plongea son épée au travers du corps. Il tomba mort à ses pieds.

Aucune langue ne peut décrire les horreurs de cette nuit. Cela exigerait des volumes si l'on voulait raconter les scènes d'horreur qui furent commises avant que le jour commençât à paraître. Parmi les évactions les plus remarquables, nous pouvons mentionner celle d'un jeune garçon dont le nom acquit plus tard une grande célébrité. Le baron de Rosny, protestant noble de grande influence et de grand mérite, avait accompagné son fils Maximilien, garçon très-intelligent et vif, âgé d'environ onze ans, à Paris pour assister aux noces du roi de Navarre. Ce jeune prince, Maximilien, bien connu ensuite sous le nom de duc de Sully, avait auparavant poursuivi ses études au collège de Bourgogne, dans la capitale, et était devenu le favori du roi de Navarre. Son père était venu à Paris avec une grande hésitation, car il n'avait aucune confiance dans les protestations de Catherine et de Charles IX. Immédiatement après l'attentat d'assassinat contre l'amiral, le baron de Rosny, avec plusieurs de ses amis, quitta la ville, confiant son fils au soin d'un tuteur particulier et d'un valet de chambre. Il occupait un appartement dans un quartier retiré de la ville, près du collège.

Le jeune Maximilien dormait dans sa chambre, lorsque, peu après minuit, il fut réveillé par le son du tocsin et les cris confus de la populace. Son tuteur et son valet de chambre sautèrent de leurs lits, et coururent dehors pour apprendre la cause du tumulte. Mais pourtant ils ne revinrent pas, car ils avaient à peine atteint la porte qu'ils furent tués. Maximilien, dans une grande perplexité concernant leur absence prolongée et les cris effrayants qui augmentaient continuellement, se hâta de s'habiller lui-même, lorsque le maître de la maison parut pâle et tremblant, et l'informa du massacre qui avait lieu, et qu'il n'avait sauvé sa vie qu'en avouant sa foi à la religion catholique. Il engagea instamment Maximilien à faire de même. Le jeune prince résolut courageusement de ne point sauver sa vie par fausseté et apostasie. Il se détermina à essayer, dans les ténèbres et la confusion de la nuit, de gagner le collège de Bourgogne, où il espérait trouver quelques amis catholiques qui le protégeraient.

La distance de la maison où il était au collège, rendait cette entreprise extrêmement périlleuse. S'étant lui-même déguisé dans les habits d'un prêtre catholique, il prit un grand livre de prières sous son bras, et tremblant, s'élança à travers les rues. Les choses qui passèrent devant ses yeux dans l'obscurité de cette nuit affreuse, auraient terrifié le cœur le plus intrépide. Les meurtriers dans une excitation frénétique, et dans l'enivrement, poussaient des cris sauvages en poursuivant dans toutes les directions leurs victimes terrifiées. Des femmes et des enfants en costumes de nuit, s'étant

enfuis de leurs lits, pleins de terreur, fuyaient couverts de blessures en poussant des cris terribles. Les corps blessés de jeunes et vieux, hommes et femmes étaient parsemés le long des rues, et les pavés étaient rendus glissants par le sang qui les couvrait. A mesure que le massacre nocturne se poursuivait, on entendait des cris affreux de l'intérieur des maisons; on voyait des luttes désespérées lorsque les meurtriers s'efforçaient de précipiter du haut des fenêtres sur le pavé des rues leurs victimes sanglantes et mourantes. Les cris des assaillants, les plaintes des blessés frappés coup sur coup, le bruit incessant des mousquets et des pistolets, la marche des soldats, le son du tocsin, tout était combiné pour en faire une scène de terreur telle que les yeux de l'homme en ont été rarement témoins. Au milieu de dix mille périls, le jeune garçon continuait son chemin, protégé par son déguisement de prêtre, pendant qu'il voyait à tout moment ses coreligionnaires frappés et percés à ses côtés.

Tout à coup, en tournant l'angle d'une maison, il tomba au milieu d'une bande de gardes du corps du roi dont les épées dégouttaient de sang. Ils le saisirent rudement, lorsque remarquant le livre de prières catholique qui était dans ses mains, ils le considérèrent comme un sûr passeport et lui permirent de continuer son chemin sans lui faire de mal. Il rencontra encore deux fois le même péril et fut saisi par des bandes d'hommes furieux et chaque fois il échappa de la même manière.

Enfin il arriva au collège de Bourgogne, et alors le danger devint dix fois plus grand. C'était un collège catholique. Le portier lui refusa absolument l'entrée. Les meurtriers commençaient à l'entourer de plus en plus et lui adressaient des questions violentes et menaçantes. A la fin Maximilien obtint l'entrée en demandant après Lafaye, le président du collège, et en plaçant un présent dans la main du portier. Lafaye était un homme humain et extrêmement attaché à son élève protestant. Maximilien entra dans l'appartement du président, et y trouva deux prêtres catholiques. Les prêtres, aussitôt qu'ils le virent, insistèrent pour qu'on le mit à mort, déclarant que le roi avait commandé qu'on n'épargnât pas même l'enfant à la mamelle. Le bon vieillard, pourtant, fermement résolu à protéger son jeune ami, le conduisit secrètement dans une chambre sûre et tourna la clef sur lui. Il demeura là trois jours dans la plus grande appréhension, s'attendant à toute heure à voir les assassins se précipiter sur lui. Un fidèle domestique du président lui apporta de la nourriture, mais ne put rien lui raconter que des actes de trahison et de meurtre. A la fin des trois jours, le garçon héroïque, qui atteignit ensuite une grande célébrité comme ministre et ami intime de Henri IV, fut délivré et protégé.

L'aurore du matin de la St-Barthélemy ne s'était pas encore levée, qu'une bande de soldats entra dans la chambre de Henri de Navarre et l'invitèrent à se rendre auprès du roi. Affolé par les excitations de la scène, l'imbécile mais passionné monarque le reçut d'un air furieux. Avec des juréments blasphématoires et des imprécations, il commanda au roi de Navarre, s'il tenait à la vie, d'abandonner une religion que les Protestants n'avaient embrassée, affirmait Charles, que comme un manteau pour couvrir leur rébellion. Avec des gestes violents et des menaces terribles, il déclara qu'il ne voulait pas supporter plus longtemps d'être contredit par ses sujets, mais qu'ils devaient le révéler comme l'image de Dieu. Henri, qui

était protestant par considérations politiques plutôt que par principes chrétiens, et qui ne voyait dans le conflit qu'une lutte entre deux partis politiques, céda honteusement à la nécessité par laquelle seule il pouvait sauver sa vie. Charles lui donna trois jours pour en délibérer, déclarant avec un terrible serment que, si à la fin de ce temps, il ne céda pas à ce qu'il lui demandait, il le ferait étrangler. Henri céda. Non-seulement il alla à la messe lui-même, mais il se soumit à la dégradation d'envoyer un édit dans ses propres états prohibant l'exercice de toute religion autre que la religion catholique. Cette irrésolution est une grande tache à son caractère. Quoiqu'il fût énergique et décidé dans toutes ses mesures de gouvernement, ses convictions religieuses furent toujours faibles et vacillantes.

LA PARABOLE DU SEMEUR.

PAR MME. E. G. WHITE.

Jésus avait passé la nuit entière en prière et il descendit vers la plage de bon matin pour chercher ses disciples qui péchaient près de la côte. Il ne pouvait demeurer longtemps sans être dérangé par le peuple. Aussitôt que l'on sut que Christ était près du lac, la multitude se pressa autour de lui. La foule s'accrut tellement qu'il était pressé de tous côtés. Comme il se tenait debout pour les enseigner, la foule devint si nombreuse qu'il se plaça dans une barque, et s'éloigna un peu de la côte, pour que le peuple pût mieux le voir et l'entendre, pendant qu'il continuait ses discours.

Il adoptait fréquemment ce plan pour échapper à la foule empressée qui se jetait les uns sur les autres pour arriver auprès de lui. De cette manière, il pouvait parler des choses qu'il désirait leur enseigner sans être interrompu. Le Sauveur assis sur un grossier bateau de pêche, annonçait les paroles de vie au peuple qui l'écoutait sur la plage. Il était patient avec ceux qui étaient tentés et tendre et bon pour les affligés et les découragés. Ses paroles trouvaient une réponse dans bien des cœurs, et la lumière de ses divines instructions brillait dans beaucoup d'esprits obscurcis.

Quelle scène les anges n'avaient-ils pas à contempler! Leur glorieux chef assis dans une barque de pêcheur, balancée çà et là par les eaux mouvantes, et prêchant le salut à la foule qui l'écoutait en se pressant au bord de l'eau! Lui qui était honoré au ciel, enseigne sa grande doctrine de délivrance en plein air au commun peuple. Pourtant il ne pouvait avoir une plus magnifique scène pour ses travaux. Le lac, les montagnes, les champs étendus, le soleil inondant la terre de ses rayons, tout fournissait des sujets par lesquels ses leçons pourraient être imprimées dans l'esprit des hommes.

En pleine vue étaient les semeurs et les moissonneurs, côte à côte, les uns jetant la semence, les autres moissonnant les premiers grains. Les vallées fertiles et les pentes des collines étaient de toute beauté. Les rochers stériles se dressaient sur le rivage et les oiseaux faisaient résonner l'air de leur musique. Les oiseaux aquatiques effleuraient la surface des eaux. Jésus saisissait cette occasion pour tirer des leçons de la nature qui faisaient une impression profonde dans l'intelligence de ses auditeurs. Il employait les scènes qui l'entouraient, pour illustrer sa doctrine, de sorte qu'à l'avenir lorsque ces scènes se représenteraient à leurs yeux, leurs pensées leur rappelleraient ces le-

çons de vérité que Jésus en avait tirées. Ces scènes leur rappelleraient journallement les précieuses instructions qu'ils en avaient reçues.

Etant ainsi assis et regardant la scène animée qui était devant lui, Jésus prononça la parabole qui nous a été transmise à travers les âges, aussi pure et belle dans sa simplicité aujourd'hui que lorsqu'elle fut donnée le matin de ce jour au bord de la mer de Galilée il y a plus de dix-huit cents ans:—«Un semeur sortit pour semer; et comme il semait, une partie de la semence tomba le long du chemin, et les oiseaux vinrent, et la mangèrent toute. L'autre partie tomba sur des endroits pierreux où elle n'avait que peu de terre, et elle leva aussitôt, parce qu'elle n'entra pas profondément dans la terre. Mais le soleil étant levé, elle fut brûlée; et parce qu'elle n'avait point de racines, elle sécha. L'autre partie tomba parmi des épines, et les épines crurent et l'étouffèrent. Et l'autre partie tomba dans une bonne terre, et rapporta du fruit; un grain en rapporta cent, un autre soixante et un autre trente. Que celui qui a des oreilles pour ouïr, entende.»

Cette illustration frappante de la propagation de l'Évangile du Fils de Dieu attira la plus grande attention du peuple. L'orateur attirait à lui l'esprit de ses auditeurs. Leurs âmes étaient émues, et plusieurs agitées par de nouveaux désirs. Ils étaient charmés par une doctrine si noble dans ses principes et pourtant si facile à comprendre. Les connaissances spirituelles élevées que Jésus enseignait, semblaient alors très-désirables. Mais comme ces impressions reçues devaient vite passer chez quelques-uns lorsqu'ils seraient de nouveau mêlés au monde, le péché qui avait paru si haïssable à la sainte lumière de la présence du Maître, s'attachait de nouveau à leurs cœurs égarés. Un entourage défavorable, les soucis mondains et les tentations les feraient retomber bientôt dans l'indifférence.

Mais d'autres qui écoutèrent devaient commencer dès ce moment une vie plus sainte et pratiquer journallement les principes des enseignements de Christ. Le sujet qui avait fait la substance de son discours, illustré par les scènes qui étaient devant eux, ne devait jamais s'effacer de leur esprit. Les champs variés, quelques-uns ne produisant que des chardons et des herbes nuisibles, les chaînes de rochers couvertes d'une mince couche de terre, les semeurs avec leurs semences, tout cela devant leurs yeux, imprimait ses paroles dans leurs esprits comme aucune autre chose n'aurait pu le faire.

L'état de choses existant porta Jésus à donner la parabole du semeur. Le peuple qui suivait Jésus avait été déçu de ce qu'il n'établissait pas un nouveau royaume. Depuis longtemps ils avaient attendu un Messie qui les élèverait et les glorifierait comme nation, et comme leur espérance ne se réalisait pas, ils refusaient de le recevoir comme leur Rédempteur. Même les disciples choisis s'impatientaient de ce qu'il ne s'emparait pas de l'autorité temporelle, et ses parents étaient désappointés et le rejetaient. Ils lui avaient parlé en ces termes: «Pars d'ici, et t'en va en Judée, afin que tes disciples voient aussi les œuvres que tu fais. Car personne ne fait rien en cachette quand il veut agir franchement. Puisque tu fais ces choses, montre-toi toi-même au monde.» Jean 7: 3, 4.

Ceux qui le suivaient étaient mortifiés de ce que les savants et les riches n'étaient pas les plus désireux de le recevoir comme leur Sauveur. Ils sentaient le déshonneur qui s'attachait à leur Maître parce que c'é-

tait les pauvres, les affligés et la plus humble classe généralement, qui devenaient ses disciples. Pourquoi, se demandaient-ils, les scribes et les pharisiens, les docteurs des écoles de prophètes ne reconnaissent-ils pas qu'il est le Messie depuis longtemps attendu? C'était pour combattre ce doute et ce mécontentement que Jésus prononça cette parabole. Quand la foule se fut éloignée, les douze avec les autres croyants se réunirent autour de lui, et lui demandèrent de le leur expliquer. «Et il leur dit: Il vous est donné de connaître le mystère du royaume de Dieu; mais pour ceux qui sont de dehors, tout se traite par des paraboles; de sorte qu'en voyant, ils voient et n'aperçoivent point; et qu'en entendant, ils entendent et ne comprennent point; de peur qu'ils ne se convertissent et que leurs péchés ne leur soient pardonnés. Et il leur dit: N'entendez-vous pas cette similitude? Et comment entendrez-vous les autres?»

Par ces paroles il expliquait que ses illustrations devaient faire naître la pensée dans l'esprit de ses auditeurs. S'ils désiraient une explication plus complète de ses paroles, ils pouvaient la lui demander, comme ses disciples l'avaient fait, et la recevoir.

Les pharisiens comprirent la parabole, mais ils affectèrent de ne pas apercevoir sa signification. Ils fermèrent leurs yeux afin de ne pas voir et leurs oreilles afin de ne point entendre, de sorte que leurs cœurs ne pouvaient être atteints. Ils auraient à souffrir la rétribution de leur ignorance volontaire et de l'aveuglement qu'ils s'imposaient eux-mêmes. Une des raisons pour lesquelles il enseigna tant de choses en paraboles, c'est que les espions des Juifs veillaient constamment afin de trouver raison de porter plainte contre lui. Jésus voulait démasquer leur hypocrisie et leurs mauvaises actions sans s'exposer lui-même au danger d'être arrêté et emprisonné par eux, et d'être enlevé ainsi à l'œuvre qu'il était venu accomplir parmi le peuple.

Il pouvait dire des paroles sévères en paraboles, révéler l'iniquité qu'il était nécessaire de démasquer sans craindre aucunement leurs lois. Ils pouvaient en faire l'application car ils ne pouvaient manquer d'en reconnaître la signification, et pourtant ils étaient impuissants à le condamner pour employer une simple parabole dans ses discours.

Les paroles de Jésus renferment un reproche pour ses disciples, à cause de leur dureté à comprendre sa signification, car dans la parabole du semeur, il avait illustré la doctrine qu'il était venu enseigner au monde. S'ils ne pouvaient saisir des choses si faciles à comprendre, comment pourraient-ils sonder les vérités plus grandes qu'il leur déclarerait en paraboles? Il leur dit aussi qu'il révélerait de plus grands mystères concernant le royaume de Dieu à ceux qui le suivaient et lui obéissaient qu'à ceux qui se tenaient hors de son association. Ils devaient ouvrir leurs esprits à l'instruction et être prêts à croire.

VINGT CHOSES IMPOLIES.

1. Le rire fort et bruyant.
2. Lire quand d'autres parlent.
3. Lire à haute voix en compagnie sans y être appelé.
4. Parler lorsque d'autres lisent.
5. Se couper les ongles en société.
6. Cracher dans la maison, fumer ou chiquer.
7. Quitter l'église avant la fin du service.

8. Chuchoter ou rire dans la maison de Dieu.

9. Regarder fixement les étrangers.

10. Laisser un étranger debout sans lui offrir de chaise.

11. Le manque de respect et de révérence envers les vieillards.

12. Corriger des personnes plus âgées.

13. Recevoir un présent sans expression de gratitude.

14. Se faire le héros de ce qu'on raconte.

15. Rire de la méprise des autres.

16. Se moquer des autres en société.

17. Commencer à causer avant que les autres aient fini de parler.

18. Faire des remarques sur les habits des autres.

19. Commencer à manger aussitôt que l'on arrive à table.

20. Ne pas écouter qui que ce soit en société.—*L'Ami des Enfants.*

UNE CONVERSATION

CONCERNANT

LA DESTINÉE DE L'HOMME.

CINQUIÈME SOIRÉE.

LE SÉJOUR DES MORTS.

VISITEUR.—Je vous suis bien obligé pour l'instruction que vous m'avez donnée concernant le cas de Saül et Samuel. Je suis convaincu que Saül ne conversa pas avec Samuel, mais avec l'esprit de Python qui le personnifia ou le représenta. Je comprends maintenant pourquoi il était défendu d'aller demander des instructions aux morts; car cela ne pouvait être obtenu que par le moyen de l'esprit de Python. Cet esprit n'a pas la puissance de ressusciter les morts; mais il est capable de contrefaire la voix et l'apparence de toute personne morte, et de tromper ainsi cruellement ceux qui supposent parler avec leurs amis morts.

MINISTRE.—Suivant votre requête, nous examinerons aujourd'hui la Bible concernant la demeure des morts entre la mort et la résurrection. Je puis donner le témoignage de la Bible sur ce sujet en très-peu de mots. Ceux qui meurent sont représentés comme entrant dans *sheol* ou *hades* où ils demeurent jusqu'à la résurrection. A la résurrection, ils sortent de ce lieu pour être récompensés suivant leurs œuvres.

VIS.—Mais où trouvez-vous ces termes *sheol* et *hades* et quelle est la différence dans leur signification?

MIN.—L'Ancien Testament fut écrit en langue hébraïque et le Nouveau Testament en langue grecque. Dans l'hébreu de l'Ancien Testament, le mot *sheol* est constamment employé pour désigner la place des morts; et dans le grec du Nouveau Testament, le mot *hades* est employé seulement dans le même sens. Le mot hébreu *sheol* et le mot grec *hades* signifient la même chose. Nous en avons une preuve conclusive dans la citation faite dans Actes 2: 27 du Ps. 16: 10. Dans l'un il est dit que l'âme de Christ ne serait point laissée dans le *sheol*, et dans l'autre il est dit que son âme ne fut pas laissée dans le *hades*, montrant que l'Esprit de Dieu traduit l'un de ces mots par l'autre. La Bible des Septante qui est une traduction de la Bible de l'hébreu en grec, faite environ 200 ans avant Jésus-Christ, rend le mot hébreu *sheol* par le mot grec *hades*. *Sheol* est donc le nom hébreu pour la place des morts, et *hades* est le nom grec pour la même place.

VIS.—Je n'ai pas une idée bien claire con-

cernant l'usage de ces mots, parce qu'on ne les trouve jamais dans nos traductions des Ecritures. Je vous aurais donc mille obligations, si vous vouliez me présenter fidèlement les passages dans lesquels ces mots sont employés.

MIN.—Je veux m'efforcer de répondre à votre demande. Le mot *sheol* se trouve 65 fois dans l'hébreu de l'Ancien Testament. Il est rendu par «sépulcre» 58 fois. Gen. 37:35; 42:38; 44:29, 31; 1 Sam. 2:6; 2 Sam. 22:6; 1 Rois 2:6, 9; Job 7:9; 14:13; 17:13, 16; 21:13; 24:19; Ps. 6:6; 9:18; 16:10; 18:6; 30:4; 31:18; 49:15 (deux fois); 55:16; 86:13; 88:4; 89:49; 116:3; 139:8; 141:7; Prov. 1:12; 5:5; 7:27; 9:18; 15:11; 23:14; 27:20; 30:16; Eccl. 9:10; Cant. 8:6; Esa. 5:14; 14:9, 11, 15; 28:15, 18; 38:10, 18; 57:9; Ezé. 31:15, 16, 17; 32:21, 27; Osée 13:14, (deux fois); Jonas 2:3; Hab. 2:5.

Il est rendu par «gouffre», deux fois. Nom. 16:30, 33; il est rendu par «les plus bas lieux» deux fois. Deut. 32:22; Amos 9:2. Il est rendu par «l'abîme» deux fois. Job 26:6; Prov. 15:24. Il est rendu par «les enfers» une fois. Job 11:8. Le mot *hades* paraît 11 fois dans le grec du Nouveau Testament. Il est rendu par «sépulcre» six fois. Act. 2:27, 31; 1 Cor. 15:55; Apoc. 6:8; 20:13, 14. Il est rendu cinq fois par le mot «enfer». Mat. 11:23; 16:18; Luc 10:15; 16:23; Apoc. 1:18.

VIS.—Vous m'avez donné la traduction de *sheol* et de *hades* par Ostervald; voulez-vous me montrer maintenant comment ces mots sont rendus par d'autres traducteurs?

MIN.—La traduction de *sheol* dans Martin est la même que dans Ostervald, sauf les quelques exceptions suivantes: Au lieu de «sépulcre», il emploie le mot «fosse», dans Job 14:13; Ps. 55:15; et «les enfers» au lieu de «sépulcre» dans Esa. 57:9; et où Ostervald traduit *sheol* «l'abîme» Job 15:24, Martin emploie le mot «sépulcre»; et où Ostervald emploie «les enfers» pour *sheol* dans Job 11:8, Martin le traduit par «les abîmes». Dans le Nouveau Testament, où Ostervald traduit *hades* par «sépulcre», Apoc. 6:8; 20:13, 14, Martin, dans chaque cas, le rend par «enfer». Dans tous les autres cas, Martin s'accorde exactement avec Ostervald.

VIS.—Dois-je donc comprendre que *sheol* était le mot ordinaire en usage parmi les Hébreux pour représenter la tombe, et que *hades* était le mot employé par les Grecs dans le même dessein?

MIN.—Point du tout, car tel n'était pas le cas. Les Hébreux n'employaient jamais le mot *sheol* pour ne désigner qu'une tombe, et les Grecs n'employaient jamais ainsi le mot *hades*. On ne peut jamais dire de la tombe d'une personne: «Ici est son *sheol*, ou ici est son *hades*», car ces mots représentent la région entière ou le domaine des morts. C'est parce que nous n'avons pas de mot dans notre langue qui embrasse cette étendue de signification que Martin et Ostervald ont si souvent traduit les mots *sheol* et *hades* par sépulcre. Mais les Hébreux avaient trois mots signifiant proprement sépulcre, et rien d'autre, et chacun de ces mots était applicable au sépulcre d'un simple individu. Ainsi *kehver* paraît 71 fois dans les Ecritures en hébreu. Gen. 23:4, 6, (deux fois), 9, 20; 49:30; 50:5, 13; Ex. 14:11; Nomb. 11:34, 35; 19:16, 18; 33:16, 17; Deut. 9:22; Jug. 8:32; 16:31; 2 Sam. 2:32; 3:32; 4:12; 17:23; 19:37; 21:14; 1 Rois 13:22, 30, 31; 14:13; 2 Rois 13:21; 22:20; 23:6, 16 (deux fois), 17; 2 Chr. 16:14; 21:20; 24:25; 28:27; 32:33; 34:4; 28:35; 24; Néh. 2:3, 5; 3:16; Job 3:22; 5:26; 10:19; 17:1; 21:32; Ps. 5:10; 88:

6, 12; Esa. 14:19; 22:16; 53:9; 65:4; Jér. 5:16; 8:1; 20:17; 26:23; Ezé. 32:22, 23, 25, 26; 37:12, 13 (deux fois); 39:11; Nahum 1:14. Il est traduit par «sépulcre» dans tous les exemples, excepté six. Dans cinq de ces exemples le mot n'est pas traduit. Ces sont Nomb. 11:34, 35; 33:16, 17; Deut. 9:22, où il est employé comme une partie d'un nom propre signifiant les sépulcres de ceux qui convoitèrent. Le sixième exemple où ce mot n'est pas traduit est 2 Chr. 34:4, où il est traduit «les tombeaux». Le mot *kehver* doit donc signifier simplement la tombe et rien de plus.

VIS.—Quels autres mots employait-on dans les Ecritures en hébreu pour signifier simplement le tombeau?

MIN.—Les Hébreux employaient aussi le mot *kevoorah* qui paraît 14 fois dans la Bible en hébreu. Il est rendu par «sépulture» six fois. Gen. 35:20 (deux fois); Eccl. 6:3; Jér. 22:19; Ezé. 32:23, 24. Il est rendu par «sépulcre» huit fois. Gen. 47:30; Deut. 34:6; 1 Sam. 10:2; 2 Rois 9:28; 21:26; 23:30; 2 Chr. 26:23; Esa. 14:20. Ce mot, comme *kehver* signifie tombeau et rien de plus. Les Hébreux avaient aussi un autre mot signifiant tombeau et qui ne paraît qu'une fois dans la Bible, Job 30:24, et est traduit «sépulcre».

VIS.—Vous m'avez montré que *hades* signifie la même chose dans le Testament grec que *sheol* signifie dans l'hébreu. Je désire apprendre si le Testament grec a un ou des mots signifiant simplement la tombe, ou si *hades* est le mot choisi par l'Esprit de Dieu pour désigner le tombeau dans le Nouveau Testament.

MIN.—Trois mots sont employés dans le Testament grec signifiant seulement le tombeau. L'un de ces mots est *mneema* qui s'y trouve 7 fois, (Marc 5:5; Luc 8:27; 23:53; 24:1; Act. 2:29; 7:16; Apoc. 11:9.) et est rendu par «sépulcre» dans chaque exemple. Un autre mot pour tombeau dans le Testament grec est *mneemion* qui se trouve 42 fois. Il est rendu par «tombeaux» une fois, Luc 11:48, et «sépulcre» dans tous les autres exemples. Mat. 8:28; 23:29; 27:52, 53, 60 (deux fois); 28:8; Marc 5:2, 3; 6:29; 15:46 (deux fois); 16:2, 3, 5, 8; Luc 11:44, 47; 23:55; 24:2, 9, 12, 22, 24; Jean 5:28; 11:17, 31, 38; 12:17; 19:41, 42; 20:1 (deux fois), 2, 3, 4, 6, 8, 11 (deux fois); Act. 13:29. L'autre mot employé pour tombeau dans le Testament grec est *taphos* qui se trouve 7 fois. Il est rendu par «tombeau» dans Mat. 23:29, et par «sépulcre» dans tous les autres cas. Mat. 23:27; 27:61, 64, 66; 28:1; Rom. 3:13. Ces trois mots grec signifient le tombeau et rien d'autre; ils peuvent être employés pour désigner un simple tombeau, ou pour en représenter plusieurs. Vous pouvez voir combien ces mots sont différents en signification de *hades* qui, comme *sheol*, ne peut être employé pour désigner un simple tombeau seulement et ne peut être employé au pluriel, car il représente la demeure de tous les morts.

VIS.—Mais comment d'autres traducteurs rendent-ils *sheol* et *hades*?

MIN.—La traduction par De Sacy rend *sheol* 41 fois par le mot «enfer». Nomb. 16:30, 33; 2 Sam. 22:6; Job 11:8; 14:13; 26:6; Ps. 6:5; 9:17; 15:10; 17:5; 29:3; 30:17; 48:14 (deux fois), 15; 54:15; 85:13; 88:48; 114:3; 138:8; Prov. 7:27; 9:18; 15:11, 24; 23:14; 27:20; 30:16; Cantique 8:6; Esa. 5:14; 14:9, 15, 28; 15, 18; 57:9; Ez. 31:16, 17; 32:21, 27; Osée 13:14, 15; Hab. 2:5. Il rend *sheol* par «les enfers» six fois. Deut. 32:22; 1 Sam. 2:6; Job 24:19; Esa. 14:11; Ez. 31:15; Amos 9:2. Il rend *sheol* par «tom-

beau» 12 fois. Gen. 42:38; 44:29, 31; 1 Rois 2:6, 9; Job 17:13, 16; 21:13; Eccl. 9:10; Esa. 38:10, 18; Jonas 2:3. Il le rend par «sépulcre» une fois. Ps. 140:7. Il le rend par «fosse» une fois. Prov. 1:12. Il le rend par «la mort» deux fois. Ps. 87:3; Prov. 5:5. Il rend *sheol* par «sous la terre» une fois, Job 7:9; et par «au fond de la terre» une fois. Gen. 37:35. On doit observer que les Psaumes sont divisés différemment par ces traducteurs et que les versets des Psaumes et de quelques autres livres ne sont pas toujours comptés de la même manière par eux. De Sacy rend *hades* par «l'enfer» huit fois: Mat. 16:18; Luc 16:22; Act. 2:27, 31; Apoc. 1:18; 6:8; 20:13, 14; par «fond de l'enfer» une fois; Mat. 11:23; «fond des enfers», Luc 10:15; et par «la mort», 1 Cor. 15:55.

VIS.—Je vois que *sheol* et *hades* ne représentent pas proprement le tombeau, car ces termes ne peuvent jamais être appliqués à la tombe d'un individu; ils ne peuvent non plus être employés au pluriel quand nous désirons parler de plusieurs tombeaux, car il n'y a qu'un *sheol* ou *hades*, et il est évident que les Hébreux et les Grecs avaient, les uns et les autres, plusieurs mots qui signifiaient simplement le tombeau et qui pouvaient être employés au singulier pour représenter le tombeau d'une personne, ou être employés au pluriel pour représenter plusieurs tombeaux. *Sheol* doit donc être regardé comme un mot plus étendu qu'aucun de ces mots qui sont plutôt employés pour désigner le tombeau. Il comprend évidemment le territoire entier, ou la région occupée par les morts. Mais pourquoi les traducteurs emploient-ils une si grande variété de termes en traduisant *sheol* ou *hades*? Et n'y a-t-il aucune version qui les ait rendus partout de la même manière?

MIN.—Il n'y a pas de mot dans notre langue ayant la même signification et d'un sens aussi étendu que *sheol* et *hades*. C'est pour cette raison sans doute que les traducteurs ont rendu ces mots de tant de manières différentes. Mais la traduction de la Bible de Lausanne a surmonté heureusement la difficulté. Elle n'essaie pas de traduire *sheol* et *hades* par un seul mot, mais par une réunion de mots qui est exactement équivalente à *sheol* et *hades* et cette traduction est la même dans les 65 exemples de l'usage de *sheol* et les 11 exemples de l'usage de *hades*. Dans chaque cas elle rend ces mots par «séjour des morts»; ceci est une traduction correcte qui exprime bien la signification de l'original.

VIS.—Maintenant nous sommes préparés, je pense, pour examiner directement ce que disent les Ecritures concernant *sheol* et *hades*, le séjour des morts. J'ai un grand intérêt à comprendre ce sujet. Où est *sheol* ou *hades*? Quelle est la condition de ses habitants? Les méchants et les justes entrent-ils également dans ce lieu au moment de la mort, ou est-ce seulement la demeure d'une seule classe de personnes? Est-ce le lieu de réception de l'âme et du corps, ou plutôt la place où les corps des hommes reposent? Est-ce un lieu où règne l'intelligence et la lumière, ou les ténèbres et l'obscurité et où les pensées et les sentiments ont cessé? Quelle est l'occupation de ses habitants? Est-ce un lieu où les justes louent Dieu et où les méchants blasphèment son nom? Et y a-t-il là récompense ou punition pour ses habitants aussi longtemps qu'ils demeurent dans ce lieu? Les morts resteront-ils à toujours dans *sheol* ou *hades*, et sinon, par quel moyen et dans quel but seront-ils appelés à en sortir?

MIN.—Il y a 76 exemples dans lesquels

le séjour des morts est mentionné par son propre nom dans les Ecritures; et l'étude attentive de ces 76 passages, nous fournira une réponse satisfaisante à toutes les questions que vous avez proposées. Nous ne serons pas obligés d'avoir recours aux jugements des hommes, quelque sages et excellents fussent-ils, car nous avons le témoignage de l'Esprit de Dieu plusieurs fois répété pour nous instruire sur ce sujet. Vous vous enquêrez concernant l'emplacement de *sheol* ou *hades*. C'est une question de la plus haute importance. Où est ce *sheol* sur lequel les Ecritures parlent si souvent comme séjour des morts? Il ne peut être fait qu'une réponse à cette question. Ce n'est pas dans le ciel en haut, ni dans quelque autre partie de l'univers de Dieu bien loin de notre terre. *Sheol* est dans le sein de la terre. Tout passage qui donne quelque idée de sa place le représente comme étant dans l'intérieur de la terre.

Lorsque Coré et ses compagnons furent engloutis par la terre entr'ouverte, il est dit qu'ils descendirent vivants dans *sheol*. Nomb. 16: 30, 33. *Sheol* doit donc être dans l'intérieur de la terre. Jonas descendit dans les profondeurs de *sheol*, quand il fut transporté dans les profondeurs de l'océan, où personne, sauf des hommes morts, avaient été auparavant. Jonas 2: 3. Quand Pharaon et son armée furent détruits par le roi de Babylone, leurs corps morts furent jetés dans une fosse profonde avec leurs épées brisées, et Ezéchiel dit d'eux, qu'ils descendirent dans *sheol* avec leurs armes. Ezé. 32: 27. Lorsque le roi de Babylone lui-même fut renversé, il est dit que *sheol* fut ému pour aller au-devant de lui à sa venue. Esa. 14: 9. David commanda à Salomon de ne pas souffrir que la tête blanche de Joab descendit en paix dans *sheol*, (1 Rois 2: 6) et il donna le même ordre concernant Scimhi. Verset 9.

Sheol ou *hades* est donc toujours représenté en connexion avec notre terre et comme étant situé en dessous de la surface. Les sépulcres de tous les morts se trouvent en *sheol*. Ezé. 32: 24-27. La surface de la terre est le pays des vivants. L'intérieur de la terre est *sheol*, la demeure des morts.

Vis.—Il ne paraît pas y avoir de doute que *sheol* est dans l'intérieur de la terre. Mais quelle est la condition de ses habitants? Est-ce la demeure des justes et des méchants pareillement? Y a-t-il récompense ou punition pour ses habitants aussi longtemps qu'ils demeurent dans ce lieu, et habiteront-ils *sheol* à jamais?

MIN.—Nous considérerons, si vous voulez, ces questions dans notre prochaine entrevue.

NOTRE DEVOIR DE SOUTENIR LA CAUSE DE DIEU.

Le privilège de participer à l'œuvre de Dieu est l'un des plus grands privilèges qui puissent être accordés à l'homme. 1 Cor. 3: 8, 9; 2 Cor. 6: 1. Ce privilège est accordé à tous les membres de la famille humaine, quoique très-peu d'entre eux en profitent. Dieu invite les hommes à travailler à sa cause dans la sphère où ils sont appelés à vivre et avec les talents qu'il leur a départis. Quelques hommes sont propres à travailler en paroles et en doctrine, et ceux-ci sont appelés à être ministres de la Parole. D'autres ne possèdent pas les capacités de prêcher la Parole de Dieu, mais ils ont du talent pour les affaires et sont capables d'acquiescer du bien, d'une manière honnête, honorable et chrétienne. D'autres qui ont peu

d'aptitude pour les affaires, possèdent des forces corporelles et la santé, et peuvent, s'ils pratiquent l'économie et la tempérance, se procurer quelque chose de plus que ce qui leur est absolument nécessaire.

Dieu invite tous les hommes à devenir chrétiens, et il a quelque œuvre à confier à chacun de ceux qui répondent à son appel. Il appelle ceux qui sont capables d'instruire les autres dans le chemin de la vie éternelle à se vouer à cette œuvre. Le sacrifice est si grand que peu désirent le faire, et beaucoup de ceux qui prétendent le faire, cherchent à plaire au peuple afin de pouvoir trouver une bonne place et un grand salaire. Mais il y en a qui se donnent à cette œuvre par amour pour Christ et par pitié pour les hommes perdus. Ceux-ci recevront une grande récompense au dernier jour.

Mais on suppose généralement que les hommes d'affaires se doivent vouer à leurs propres intérêts mondains, que le fidèle ministre de Christ doit sacrifier toute chose, mais que les hommes de métiers et les marchands, quoique professant d'être disciples de Christ, peuvent faire du soin d'amasser du bien pour la satisfaction de leurs propres cœurs, l'œuvre de cette vie. Et ceux qui ne possèdent aucune capacité industrielle ou commerciale, mais qui ont la force et la santé pour les travaux corporels, pensent généralement que ces capacités leur appartiennent en propre, et que c'est leur privilège de les employer pour leur propre avantage quoi qu'ils puissent gagner. Mais la Bible ne présente pas les choses sous un tel jour. «Vous n'êtes point à vous-mêmes,» dit St.-Paul, «car vous avez été rachetés à un grand prix.» 1 Cor. 6: 19, 20. Et il dit de nouveau, «Je vous exhorte donc, mes frères, par les compassions de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu.» Rom. 12: 1.

Dieu a les mêmes droits sur tous les hommes. Tous furent créés par lui, et Christ, par la grâce de Dieu, a souffert la mort pour tous les hommes. Hébr. 2: 9. S'il a donné du talent pour les affaires à quelques-uns, et force physique et santé à d'autres, ce ne sont pas moins des dons de Dieu, dont ils doivent rendre compte, que la capacité qu'il a conférée à ceux qui sont appelés à être ministres de sa Parole, à expliquer les Ecritures, et à instruire les hommes dans la vérité. La faculté d'acquiescer du bien d'une manière honorable et chrétienne est un don de Dieu.

La force physique est aussi un don de Dieu et on ne doit abuser d'aucun de ces dons comme s'ils ne devaient servir qu'au profit de ceux qui les possèdent. Dieu est le donateur de tous ces dons précieux et l'homme doit se souvenir qu'ils lui ont été donnés afin qu'il pût glorifier Dieu.

Lorsque Dieu bénit le travail de nos mains, notre premier acte devrait être de rendre à Dieu une partie, convenable de ce que nous avons reçu. Si nous avons toujours soin de faire cela, la main de Dieu ne serait pas si souvent contre nous pour disperser ce que nous possédons. Dieu prit plaisir à éprouver son ancien peuple en lui donnant une grande prospérité terrestre. Il versa entre leurs mains une grande abondance de biens. Mais voyez combien il eut soin de les sauver de la ruine. Il leur commanda de lui rendre la dixième partie de tous leurs biens. Et ce n'était pas tout. Avant qu'ils s'appropriassent les fruits de la terre, ils devaient en offrir les premiers fruits à Dieu. Il y avait une autre sorte d'offrande à faire qui était très-expressive. C'était le sacrifice d'action de grâce, expression de gratitude envers Dieu de ce qu'il avait béni le travail de leurs mains, de ce qu'il avait épar-

gné leurs familles et de ce qu'il leur avait accordé toutes sortes de bénédictions temporelles et spirituelles. Il y avait encore une autre espèce d'offrande que le peuple de Dieu devait faire. C'était les sacrifices de prospérité et ils exprimaient la gratitude de celui qui était en paix avec Dieu et les hommes; de ce qu'aucune calamité ne l'avait frappé, de ce que le feu n'avait point détruit ses édifices, de ce que ses champs n'avaient point été dévastés et ses propriétés pillées par des voleurs ou par des envahisseurs étrangers. Et il y avait encore d'autres sacrifices, comme l'offrande d'élévation et l'offrande tournoyée exprimant la plus grande reconnaissance envers Dieu. L'homme ne devait pas dire que c'était sa bonne fortune qui lui avait valu toutes ces bénédictions; mais il devait reconnaître Dieu comme le donateur de ces biens et lui rendre une partie convenable de ce qu'il avait reçu.

Il y avait encore une autre espèce de sacrifices qui doivent être mentionnés comme se rapportant à ceux-ci. C'étaient les sacrifices pour le délit. Quelques fois par oubli, quelques fois par intérêt, des personnes négligeaient de rendre à Dieu ce qui lui appartenait. La conscience rappelait à leur esprit que pendant des mois, peut-être des années, ils avaient oublié Dieu, et que ce qui appartenait à Dieu avait été approprié à leur propre avantage. Le sacrifice pour le délit consistait donc à rendre cela à Dieu avec une addition convenable. Mais tout cela ne rendait-il pas le peuple juif pauvre? Bien loin de là; aussi longtemps qu'ils associèrent Dieu à leurs affaires, ils prospérèrent. Leurs greniers étaient remplis d'abondance et leurs cuves regorgeaient de moût. Prov. 3: 10; Deut. 28: 4-8.

Peut-être que le lecteur dira qu'il est content de vivre sous la dispensation évangélique où toute chose est franche, et non sous la dispensation juïdique où toute chose était si incommode. Mais ne coûte-t-il rien d'être chrétiens? Mat. 16: 24-26. Cela ne coûtait-il rien à Christ pour nous ouvrir la voie du salut? 2 Cor. 8: 9. N'avons-nous pas occasion de faire des sacrifices d'action de grâce à Dieu pour sa miséricorde envers nous? Phil. 4: 8. N'avons-nous jamais commis de délit dans les choses sacrées que nous devons rendre à Christ? Que dit Christ de la pauvre veuve qui avait donné tout ce qui lui restait pour vivre? Marc 12: 41-44; Luc 21: 1-4. Et n'est-il pas dit plusieurs fois dans le Nouveau Testament que ceux qui donnent pour la cause de Dieu amassent un trésor dans le ciel qui ne pourra périr? Mat. 6: 19-21; Luc 12: 31-33; 1 Tim. 6: 17-19.

Si on nous dit que donner la dime appartient au système lévitique qui a passé, nous répondrons qu'il appartient aussi à la sacrificature de Melchisédec qui vivait près de 500 ans avant l'établissement de la sacrificature lévitique. Quand Abraham, le père des fidèles, rencontra Melchisédec, sacrificateur du Dieu très-haut, il lui paya la dime de tout ce qui était entre ses mains. Gen. 14: 18-20; Hébr. 7: 1-4. Notre Seigneur Jésus-Christ est un sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec, (Ps. 110: 4-5; Hébr. 5: 8-10; 7: 14-17,) et il est donc certain que le dixième de nos revenus lui appartient. Le prophète Malachie dit que le peuple fut maudit de malédiction parce qu'ils avaient dérobé Dieu. Ils l'avaient dérobé en ce qu'ils avaient retenu les dimes et les offrandes. Mal. 3: 7-10. Et cette malédiction repose sur des multitudes de ceux qui s'appellent les disciples de Christ. Quelques-uns disent qu'ils sont trop pauvres pour donner; mais ils ne sont pas trop pauvres pour se

procurer du vin et peut-être même s'accorder du tabac. Le mal consiste en ce qu'ils n'ont jamais appris à pratiquer le renoncement afin d'avoir de quoi donner quelque chose dans la cause de Dieu.

Le ministre chrétien doit sacrifier son temps, sa force et tout ce qui lui est cher dans la vie à la cause de Christ. L'homme qui s'occupe d'affaires ou de commerce doit posséder le même esprit de sacrifice et vivre non pour amasser des richesses, mais pour avancer la cause de Christ. Et, si l'ouvrier ordinaire voulait agir dans les mêmes principes, il serait surpris de voir combien il peut faire pour la cause de Dieu, tout en étant capable de subvenir au besoin de sa famille encore mieux qu'au temps où il s'appropriait tout pour lui-même. Nous ne devons pas donner moins que le dixième de nos revenus à la cause de Dieu. Nous pouvons donner davantage que cela, suivant que notre jugement nous dirigera, ou que nos cœurs nous y pousseront. Il n'était pas commandé à la pauvre veuve de faire un si grand sacrifice, mais elle sentait que c'était son plus grand privilège de donner tout ce qu'elle possédait. Cet acte est raconté en son honneur dans le Nouveau Testament, et l'argent a été placé à intérêts composés dans la banque du ciel jusqu'à ce jour.

L'HERITAGE DE L'ALCOOLISME.

Les maux que l'alcooliste se fait à lui-même sont énormes et épouvantables, nous l'avons étudié ensemble dans une de nos causeries. Ce lent et misérable suicide, ces tortures recherchées au nom du plaisir, cette destruction d'une personnalité morale et d'une intelligence laissent encore après eux un héritage. L'alcoolisme n'est pas la malédiction qui finit en elle-même; c'est l'imprécation biblique de Jéhovah qui s'étend sur les fils des coupables; c'est une plaie sociale qui s'incorpore d'un côté avec le crime et de l'autre avec la folie. L'alcoolisme surpasse les limites de la taverne, pour se renfermer dans la prison, dans la maison des fous, dans l'hôpital; il souille même le berceau; empoisonne et anéantit, mais laisse derrière lui des germes d'infection, transmet des héritages qui sont un péché originel; détruit et sème la destruction; c'est le plus terrible des vices; il rend fripon, fou et parricide; il a le sourire de l'ébété et le délire tremblant, la plaisanterie stupide et l'insulte opprimante; il a des manières de caresser laides et dégoûtantes et le coup de poignard de l'assassin; le baiser assoupi de l'ivrogne et la procréation d'un malheureux. L'alcoolisme a toutes ces choses dans l'arsenal maudit; c'est un monstre aux cent formes, un amalgame de cent maux; il a toutes les flatтерies d'un enthousiasme novice, les attraits ensorcelés du plaisir, le sourire arrogant; il présente des champs splendides d'amusements, des horizons brillants; il exalte, donne des secousses impétueuses, frénétiques; il commande, tue, brise en morceaux une existence et une conscience; crache sur la morale, mord, vomit, grogne, sautille comme étant poussé par un courant électrique, grince les dents, brandit le couteau, saisit, foudroie, écrase, affolite. L'alcoolisme est une maladie; c'est un crime; il abrutit et ensanglante, suscite compassion et dégoût; c'est un hébétisme, c'est une coupe, c'est la mort, mais c'est aussi fatalement un héritage.

Quel est l'héritage de l'alcoolisme?

Demandez-le aux statistiques des maisons de peine et à celles des aliénés. Dans l'histoire des crimes, l'alcoolisme comme hé-

ritage a un chiffre. M. Lombroso écrit: «La statistique officielle, dit que sur 2800 mineurs coupables de 1871-72 le 64 pour cent étaient fils de parents ivrognes.»

M. Viriglio, un autre médecin, observateur consciencieux, est arrivé à un chiffre encore plus élevé.

Pour les maladies des enfants des alcoolistes, voici comment s'exprime M. Boehm. «Il paraît aujourd'hui certain que les enfants des alcoolistes acquièrent non-seulement une grande disposition aux maladies psychologiques, mais encore un système nerveux mal constitué. On rencontre même dans la littérature l'opinion que les enfants procréés en état d'ivresse apportent au monde le germe de l'épilepsie.»

Ce n'est pas mon intention de citer toutes les autorités qui pourraient me soutenir dans cette accusation contre les pères alcoolistes. Les faits prouvent les effets que produit l'alcool.

Mes causeries auront-elles quelques fruits? Je le désire malgré que le scepticisme des médecins me défende de l'espérer. Quoi qu'il en soit, je crois accomplir un devoir, avec l'escorte des faits, et soutenu par des témoignages d'autorité, d'énoncer un ennemi et indiquer un danger. Nous ne possédons pas de remèdes pour ce mal, il est entièrement dans la force d'âme de celui qui commence à céder au vice, de celui qui, entraîné par le premier et faux enthousiasme, s'achemine vers le précipice. Buveurs obstinés, la nature vous punit même dans vos enfants, souvenez-vous en dans vos rares moments de lucidité!—*Gazetta Piemontese*.

TRIPLES MAXIMES.

Trois choses à faire—penser, vivre et agir.

Trois choses à gouverner—votre tempérament, votre langue et votre conduite.

Trois choses à chérir—la vertu, la bonté et la sagesse.

Trois choses à aimer—le courage, la douceur et la charité.

Trois choses à conserver—l'honneur, la patrie et les amis.

Trois choses à haïr—la cruauté, l'arrogance et l'ingratitude.

Trois choses à enseigner—la vérité, l'industrie et le contentement.

Trois choses à admirer—l'intelligence, la dignité et la bonne grâce.

Trois choses à estimer—la cordialité, la bonté et la gaieté.

Trois choses doivent réjouir—la beauté, la franchise et la liberté.

Trois choses à éviter—la méchanceté, le babil et les plaisanteries légères.

Trois choses à désirer—la santé, des amis et un esprit content.

Trois choses à rechercher—de bons livres, de bons amis et la bonne humeur.

LE COMBAT DE LA VIE.

Le monde ne connaît point de victoire comparable à celle que nous avons à remporter sur nos propres passions. La lutte de la vie est entre la chair et l'esprit, et l'un des deux finit par avoir l'ascendant sur l'autre. Chaque jour et chaque heure de la vie chrétienne la lutte se poursuit, et il est triste de penser combien souvent la victoire se déclare en faveur de ce monde et de ses passions coupables. L'apôtre Paul, après avoir travaillé longtemps et ardemment au service de son maître, après avoir fait davantage pour répandre la vérité que tous les autres apôtres, sentait encore qu'il était un être

humain, exposé en tout temps, par la faiblesse de la chair, à tout perdre. «Je traite durement mon corps,» dit-il, «et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même rejeté.» Si une telle vigilance était nécessaire, de la part de ce serviteur de Dieu âgé et éprouvé, quel soin et quelle vigilance ne devons-nous pas exercer pour ne pas tout perdre dans une heure de négligence. Notre sentier à travers la vie est couvert de pièges pour nous surprendre. Les séductions des passions, les attraits du vice, les choses qui excitent notre colère, et blessent les sentiments du cœur, nous attendent à tous les détours des chemins écartés de la vie, et, certainement, heureux est celui et celle qui les rencontrent sans malheur.

Ecole du Sabbat.

QUESTIONS BIBLIQUES

POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

LEÇON III.

LE LIVRE SCÉLLÉ.

1. Quel est le livre de la Bible qui contient les grandes périodes prophétiques?—Le livre de Daniel.

2. Quel livre devait-ce être, alors que l'ange tenait en sa main, et dont il faisait sa proclamation concernant le temps prophétique?

3. Quel commandement fut-il donné à Daniel, concernant ce livre? Dan. 12:4.

4. Qu'en concluons-nous?—Que, vers le temps de la fin, (déterminé) ce livre serait ouvert.

5. Le TEMPS DE LA FIN peut-il être la fin du monde, ou la fin de cette dispensation?—Cela ne peut être, car si le livre ne devait pas être descellé avant la fin de cette dispensation, ce serait trop tard pour que l'humanité pût en profiter, et le livre de Daniel aurait été écrit en vain.

6. A quelle conclusion devons-nous arriver?—Que le temps de la fin doit être une PÉRIODE DE TEMPS commençant juste avant la fin et s'étendant jusque là.

7. Que devait-il arriver vers le temps de la fin? Dan. 12:4, 10.

8. La connaissance mentionnée dans ce verset signifie-t-elle les connaissances générales?—Non, mais elle doit se rapporter particulièrement au sujet présenté par Daniel.

9. Que contient le livre de Daniel?—Il contient des chaînes prophétiques qui s'étendent jusqu'au Jugement et à la fin des royaumes terrestres.

10. Daniel comprenait-il tout ce qu'il désirait savoir concernant les chaînes de prophéties? Dan. 12:8.

11. Quelles sont les personnes qui devraient comprendre ces choses vers le temps de la fin? Verset 10.

12. Quelles sont les personnes qui seront encore davantage dans les ténèbres et demeureront ignorantes quant à l'application de ces prophéties, même au temps de la fin? Verset 10.

13. Par quelle expérience devront passer ceux qui comprendront ces prophéties dans ce moment? Même verset.

14. Quelle erreur commettaient les Thessaloniens au temps de Paul, concernant la venue de Christ?—Ils pensaient qu'il viendrait de leur temps. 2 Thess. 2:1-4.

15. Qu'est-ce que Paul leur dit concernant ceci? Versets 3, 4.

16. Comment décrit-il cet "homme de péché,"? Verset 4.

17. Où trouve-t-on l'emploi de semblables paroles?—Dans le septième chapitre de Daniel, dans la description de la petite corne.

LEÇON IV.

LA PROCLAMATION EST FAITE AU TEMPS DE LA FIN.

1. Qu'avons-nous montré que dénote la petite corne?

2. Montrez comment la papauté répond à la description donnée ici de l'homme de péché?

3. Quand commença la suprématie papale?

4. Quand se termina-t-elle?

5. Le peuple de Dieu pouvait-il attendre la venue du Seigneur avant l'expiration de ce temps?

6. Alors le temps de la fin, où le livre de Daniel devait être descellé et la connaissance con-

cernant l'accomplissement de ses prophéties augmentée, pouvait-il commencer avant 1798?

7. Jusqu'à quel temps le livre de Daniel devait-il être scellé?

8. Que doit dénoter le temps de la fin?—Il doit représenter une période commençant en 1798 et continuant jusqu'à la fin de la période d'épreuve.

9. Quand le Jugement investigatoire commença-t-il?

10. Quand peut-on attendre un message d'avertissement proclamant son arrivée prochaine?—Pendant une période d'années précédant justement l'année 1844.

11. Que peut-on dire de la génération qui vivrait à cette époque?—Que les hommes de cette époque vivraient justement au temps de la fin, quand le livre de Daniel devait être ouvert.

12. Que concluons-nous de ceci?—Que le livre que l'ange d'Apocalypse 10, tenait dans sa main, et d'où il fait sa proclamation de la fin des périodes prophétiques et de la proximité du jugement, doit être le livre de Daniel.

13. Pourquoi pouvons-nous tirer cette conclusion?—Parce que son message est basé sur la prophétie de Daniel, qui était scellée jusqu'au moment dont parle l'ange dans sa proclamation.

LEÇON V.

LE MYSTÈRE DE DIEU.

1. Qu'est-ce qui doit être accompli quand le septième ange sonnera de la trompette? Apoc 10:7.

2. Que comprenons-nous par le "mystère de Dieu"?—L'œuvre de Dieu pour le salut des hommes. Eph. 1:9, 10; 6:19; Col. 4:3; Eph. 3:3-6; Gal. 1:11, 12. Voyez Pensées sur l'Apocalypse, Signes des Temps, 4^{me} année, page 349.

3. En quoi consiste cette œuvre?—Dans le ministère de Christ et la prédication de l'Évangile.

4. Quelle est l'œuvre finale du ministère de Christ?—Son œuvre dans le second appartement du sanctuaire céleste.

5. En quoi consiste cette œuvre?—A montrer par les livres de mémoire que son peuple a vaincu; à présenter son sang pour une propitiation; à assurer leur pardon et l'effacement de leurs péchés.

6. A quoi cette œuvre est-elle identique?—A l'œuvre du jugement investigatoire.

7. Qu'apprenons-nous par là?—Que la proclamation de l'ange dans le septième verset du chap. 14 et que celle de l'ange du septième verset du chap. 10 se rapportent au même événement car l'œuvre du jugement appartient à la fin du mystère de Dieu.

8. En quoi doit consister l'œuvre finale de la prédication de l'Évangile?—Dans un message final d'avertissement aux hommes justes avant la fin du temps d'épreuve et la venue du Seigneur.

9. Où trouvons-nous une prophétie concernant les messages qui doivent clore l'œuvre de l'Évangile?—Dans Apoc. 14, depuis le verset 6.

10. Qu'avons-nous déjà appris concernant ces messages?—Que le premier de ces messages est une proclamation de la venue du jour du jugement.

11. Par quoi doit-il être suivi?—Par deux autres messages. Versets 8, 9, 14.

12. Quand se terminent les 2300 jours?

13. Que devait-il arriver dans ce temps-là?

14. A quoi la purification du sanctuaire est-elle identique?—A l'effacement des péchés.

15. De quoi l'effacement des péchés fait-il partie?—C'est une partie de l'œuvre appartenant au jugement investigatoire.

16. Quand donc ce jugement a-t-il commencé?—Au moment où commence la purification du sanctuaire.

17. Quand l'avertissement concernant la proximité du jugement doit-il avoir été donné?—Avant 1844, mais après 1798.

LEÇONS SUR L'HISTOIRE DU NOUVEAU TESTAMENT.

LEÇON V. — LA PRÉDICATION DE JEAN.

Le Saint Livre ne nous donne qu'un simple événement de la vie de Jésus depuis le moment où ses parents retournèrent à Nazareth, jusqu'au moment de son baptême à l'âge de trente ans. Chaque année Joseph et Marie se rendaient à Jérusalem pour la fête de Pâques. Un jour qu'ils retournaient à Nazareth, Jésus resta en arrière à Jérusalem. Supposant qu'il était parmi la troupe des pèlerins, ils furent sans inquiétude jusqu'à ce que, vers la fin de la journée, après l'avoir soigneusement cherché, ils découvrirent qu'il n'était point avec eux. Retournant en hâte à Jérusalem, ils le trouvèrent dans le temple, conversant avec les savants docteurs de la loi qui étaient étonnés de sa sagesse et du jugement qu'il montrait dans ses questions et ses réponses; car il n'avait alors que douze ans. Sa mère inquiète exprima sa surprise de ce qu'il restât trois jours ainsi loin d'eux; mais

il répondit tranquillement: „Ne saviez-vous pas qu'il me faut être occupé aux affaires de mon Père?“ Il se rendit pourtant avec ses parents à Nazareth, où, pour employer les paroles si claires de l'Écriture, IL LEUR ÉTAIT SOUMIS. Il serait bon que ce bref et touchant témoignage pût être vraiment rendu à la jeunesse et aux enfants de nos jours.

Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, régnait depuis dix ans, lorsqu'il fut démis par le gouvernement romain, à cause des nombreuses plaintes qui avaient été faites contre lui. Un changement important eut alors lieu dans le gouvernement de la Judée. Elle fut réduite en province romaine, et se trouva placée d'une manière plus immédiate sous l'autorité des lois romaines; elle était sous l'autorité d'un gouverneur romain. Le principal siège du gouvernement de la contrée fut transporté de Jérusalem à Césarée, nouvelle ville qu'Hérode avait construite, en l'honneur de César, sur les bords de la mer. Ainsi le sceptre avait été ôté de Juda et le législateur d'entre ses pieds; car le Scilo était venu, et la parole prophétique du patriarche mourant était accomplie.

César Auguste étant mort l'an 14 ap. J. C., Tibère son fils adoptif, lui succéda. Durant les dernières années du règne d'Auguste, Tibère lui avait été associé dans la conduite des affaires de l'empire et c'est au commencement de son règne avec Auguste que Luc compte lorsqu'il donne la date du ministère public de Jean.

Ce fut la quinzième année du règne de Tibère César que la parole de Dieu fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de repentance, pour la rémission des péchés, disant: Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. Car c'est ce qu'il est écrit au livre des paroles du prophète Esaïe: La voix de celui qui crie dans le désert est: Préparez le chemin du Seigneur, aplanissez ses sentiers. Et Jean était vêtu de poil de chameau, et il avait une ceinture de cuir autour de ses reins, et il se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage. Et toute la Judée et ceux de Jérusalem allaient à lui, et ils étaient tous baptisés par lui, en confessant leurs péchés. Lui donc voyant plusieurs des pharisiens et des saducéens venir à son baptême, leur dit: Race de vipères, qui vous a appris à fuire la colère à venir? Faites donc des fruits convenables à la repentance. Et n'allez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour Père; car je vous dis que, même de ces pierres, Dieu peut faire naître des enfants à Abraham. Et la cognée est déjà mise à la racine des arbres; tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit va être coupé et jeté au feu. Alors le peuple lui demanda: Que ferons-nous donc? Il leur répondit: Que celui qui a deux habits en donne un à celui qui n'en a point; et que celui qui a de quoi manger en fasse de même.

Il vint aussi des péagers pour être baptisés, et ils lui dirent: Maître, que ferons-nous? Et il leur dit: N'exigez rien au delà de ce qui vous a été ordonné. Les gens de guerre lui demandèrent aussi. Et nous, que ferons-nous? Il leur répondit: N'usez point de violence ni de tromperie envers personne, mais contentez-vous de votre paye. Et comme le peuple était dans l'attente, et que tous pensaient en eux-mêmes si Jean ne serait point le Christ, Jean prit la parole et leur dit à tous: Pour moi, je vous baptise d'eau; mais il en vient un autre qui est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de délier la courroie de ses souliers; c'est lui qui vous baptisera du Saint-Esprit et de feu. Il a son van dans ses mains, il nettoiera parfaitement son aire, et il amassera le froment dans son grenier; mais il brûlera entièrement la balle, au feu qui ne s'éteint point.

QUESTIONS.

1. Trouve-t-on plusieurs récits de l'enfance de Jésus dans les Livres Sacrés?
2. Où Joseph et Marie célébraient-ils la Pâque chaque année? Luc 2:41.
3. Que leur arriva-t-il dans une de ces occasions? Versets 42, 43.
4. Combien de temps le cherchèrent-ils?
5. Où le trouvèrent-ils?
6. De quoi était-il occupé?
7. Comment ces sages conseillers le considérèrent-ils?
8. De quoi sa mère exprima-t-elle sa surprise?
9. Comment Jésus lui répondit-il?
10. Comment honorait-il ses parents? Vers. 51.
11. Combien de temps régna Archélaüs?
12. Comment fut-il déposé, et pour quelles raisons?
13. Quel changement important arriva-t-il dans le gouvernement de la Judée?
14. Dans quel endroit le siège principal du gouvernement fut-il transporté?
15. Quelle prophétie fut-il ainsi accompli? Gen. 49:10.
16. Quand César Auguste mourut-il?
17. Qui est-ce qui lui succéda?
18. De quelle faveur Tibère avait-il joui pendant les dernières années du règne d'Auguste?

19. Depuis quelle époque Luc compte-t-il quand il nous dit que Jean commença à prêcher la quinzième année du règne de Tibère César?

20. Où Jean prêcha-t-il? Luc 3:2, 3.

21. Qu'est-ce qu'il exhortait les hommes de faire? Mat. 3:2.

22. Quelle prophétie déclara-t-il accomplie? Esa. 40:3.

23. Dites quel était son vêtement, et sa nourriture? Mat. 3:4.

24. A quel degré l'intérêt fut-il surexcité par la prédication de Jean?

25. Que dit-il aux pharisiens et aux saducéens qui venaient à lui pour être baptisés par lui?

26. Quelle admonition leur donna-t-il? Luc 3:8.

27. Par quelle image leur montra-t-il que c'est le caractère et non la généalogie qui plaît à Dieu? Verset 9.

28. Quelle réponse fit-il lorsqu'on lui demanda: „Que ferons-nous?“

29. Que dit-il aux péagers qui venaient pour être baptisés et qui lui faisaient la même question?

30. Que dit-il aux soldats?

31. Comment satisfit-il la curiosité du peuple qui lui demandait s'il était le Christ?

—QUI sent avec force est avare de paroles.

—BEAUCOUP de personnes que nous ne pouvons convaincre par argument, peuvent être gagnés par l'amour.

Correspondance.

NOUS avons reçu dernièrement une bonne lettre de nos amis de Naples. En voici un petit extrait:—

Si l'œuvre de Jésus ne fait pas de très-grands progrès, néanmoins le Seigneur touche de temps en temps le cœur de quelque chrétien qui accueille avec ardeur la vérité. Maintenant nous avons la joie de voir dans notre petite église un nouveau frère qui a accepté avec beaucoup d'empressement et d'intérêt la vérité. Nous remercions le Seigneur de nous avoir donné ce frère; car nous ne doutons point, qu'en sa qualité de colporteur, il puisse rendre des services à l'œuvre du Seigneur.

Un monsieur de France nous écrit comme suit:—

C'est avec plaisir que j'ai lu votre aimable journal et que je continuerai à le lire. Puisse-t-il y en avoir beaucoup de semblable pour contrebalancer la diffusion désordonnée des feuilles athées et matérialistes, tristes conséquences d'une religion faussement ainsi nommée. J'ai reçu le numéro de janvier, veuillez m'envoyer les autres. Dans quelque temps je vous enverrai mon abonnement.

Un ami de France qui a commencé dernièrement d'observer le Sabbat nous écrit:—

Aujourd'hui, je suis seul à observer le Sabbat, mais Dieu sera avec moi, quand même Satan voudrait me persuader du contraire. Maintenant que j'observe la loi de l'Éternel, je verrai la délivrance et ceux qui le craignent s'en réjouiront.

Depuis près de vingt-sept ans que je me suis converti pour servir Dieu, j'ai eu à supporter beaucoup d'épreuves, mais j'ai joui aussi de beaucoup de bénédictions. Priez pour moi, vous tous qui avez de l'amour fraternel dans le cœur * * * * Je vous dirai, cher frère, que je crois sincèrement que vous faites l'œuvre de Dieu. LES SIGNES DES TEMPS, votre journal, est mien, et je ferai mon possible pour le propager.

Voici une lettre de Suisse qu'un monsieur nous adresse:—

J'ai reçu, il y a déjà quelques mois, plusieurs numéros des Signes des Temps qui m'ont beaucoup intéressé. Aujourd'hui, je viens vous prier de continuer à me l'envoyer. Je prends un abonnement d'une année, montant que je vous adresserai dans trois ou quatre mois. Je vous laisse le soin de m'envoyer ce qui a déjà paru ou le nouveau volume, car si mes moyens le permettaient, je prendrais les numéros depuis le moment où votre estimable journal a commencé à paraître.

Voici l'extrait d'une lettre de Paris.—

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les trois numéros du journal, Les Signes des Temps que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je regrette infiniment que ma position de fortune ne me permette pas de m'y abonner; j'accepte l'offre gracieuse que vous avez bien voulu me faire, et je vous promets de propager votre excellent journal et de vous procurer si possible quelques abonnements.

LES SIGNES DES TEMPS

„Heureux ceux qui font ses commandements“

BALE (SUISSE), MAI 1881.

JAMES WHITE, J. N. ANDREWS, URIAH SMITH,	} RÉDACTEURS

SOUSSION A DIEU.

LA leçon de parfaite soumission à Dieu est une des plus importantes et des plus difficiles de toutes les leçons qu'il y a à apprendre dans l'école de l'expérience chrétienne. Quoique Dieu soit notre Créateur et quoique toutes les forces de notre être soient des dons de Dieu, nous sommes pourtant par nature dans un état de rébellion contre Lui, et nous désirons employer les forces que Dieu nous a données, non en faisant la volonté de notre Créateur, mais en agissant selon notre plaisir et en avançant notre propre intérêt sans égard à la volonté de Dieu. La volonté de Dieu est toujours juste et droite. La volonté de l'homme est naturellement égoïste et perverse. Il ne recherche pas ce qui plaît à Dieu son Créateur, mais ce qui augmente son propre plaisir et son avantage.

Lorsque l'homme n'avait que la loi de Dieu dans son cœur, il prenait plaisir à la volonté de Dieu, car sa nature était en parfaite harmonie avec cette volonté. Mais, lorsque la loi du péché fut implantée dans sa nature par sa rébellion contre Dieu, alors sa volonté fut pervertie et son plaisir ne fut plus d'obéir à Dieu, car la désobéissance lui devint un plaisir.

La grande œuvre de la conversion consiste réellement à changer la nature de l'homme, de sorte que sa volonté soit parfaitement soumise à la volonté de Dieu, et non plus en rébellion contre lui. L'expérience chrétienne est une œuvre progressive. Elle commence lorsque l'homme fait la première résignation de sa volonté à Dieu et elle progresse de jour en jour juste dans la proportion où il fait des progrès en se soumettant lui-même à Dieu. Si nous étions soumis à Dieu hier, nous devons être capables de faire une soumission plus parfaite aujourd'hui et d'en faire demain une plus parfaite qu'aujourd'hui, car chaque pas que nous faisons en avant, nous prépare à en faire encore un autre plus avancé.

Beaucoup de chrétiens sont tristement déçus à l'égard de leur relation avec la volonté de Dieu. Ils n'ont jamais fait qu'une soumission partielle de leur volonté à la sienne, et ils ne prennent pas garde que leur propre volonté règne dans leur cœur. Ils parlent sans doute de faire la volonté de Dieu; mais ils n'ont aucune idée d'une soumission sans réserve à cette volonté. Ils veulent bien faire la volonté de Dieu si cela n'exige pas un trop grand sacrifice. Ils veulent bien servir Dieu s'ils peuvent le faire d'une manière qui ne leur soit pas désagréable. Mais ils ne sont pas désireux de faire une soumission entière de leur volonté à Dieu, de peur qu'il les appelle à quitter leurs propres affaires et à se dévouer pour

lui. Ces personnes donc préparent leur propre chemin dans la vie, et elles sont désireuses de faire la volonté de Dieu, si Dieu veut accepter l'arrangement de leurs affaires qu'elles ont fait pour elles-mêmes. Elles ne voient pas que c'est soumettre Dieu à leurs conditions, et que c'est si loin d'être un acte de soumission à Dieu que c'est en réalité une rébellion directe contre lui.

Dieu ne peut pas diriger ceux qui choisissent leur propre course d'action, et qui disent à Dieu qu'ils veulent le servir, s'il leur est permis de prendre la voie qu'ils ont choisie eux-mêmes. Dans tout ceci, hélas! il n'y a pas de soumission à Dieu. Au lieu de se soumettre à Dieu, l'homme demande à Dieu de se soumettre à lui, et beaucoup de ceux qui agissent de cette manière se trompent tellement qu'ils se supposent eux-mêmes les serviteurs de Dieu; mais ils seraient étonnés, si dans ce moment, leurs yeux pouvaient être ouverts pour voir les choses comme elles sont réellement, de trouver qu'au lieu de se soumettre eux-mêmes à Dieu, ils ont vécu comme si Dieu devait soumettre sa volonté à la leur. L'expérience chrétienne de cette sorte est absolument sans valeur. Dans le fait, elle ne devrait pas être appelée expérience chrétienne, car elle n'a rien en elle de la religion chrétienne.

Christ dit qu'il descendit du ciel, non pour faire sa volonté, mais la volonté de celui qui l'avait envoyé. Jean 6:38. Sa volonté était entièrement perdue dans la volonté de son Père. Il ne s'enquérirait pas de ce qui lui aurait été plaisant et avantageux; mais toujours de ce qui glorifierait son Père dans les cieux. Il fut obéissant, même jusqu'à la mort de la croix. Quand la terrible coupe lui fut présentée dans le jardin, il demanda que cette coupe fût ôtée, s'il était possible, mais il ajouta: «Que ma volonté ne se fasse pas, mais la tienne.» Luc 22:42. Voilà le vrai esprit de la religion chrétienne. Il y avait là une soumission sans réserve à la volonté de Dieu, et son exemple nous est rapporté afin que nous l'imitions. «Car, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur: soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.» Rom. 14:8. Alors nous pourrions dire comme Paul: «Car Christ est ma vie et la mort m'est un gain.» Phil. 1:21. Nous serons comme Esaïe lorsqu'un séraphin eut touché ses lèvres avec un charbon ardent, pris de dessus l'autel. Esa. 6:5-8. Le Seigneur dit: «Qui ira pour nous?» et Esaïe qui, auparavant s'était senti incapable d'être le messenger de Dieu, dit alors: «Me voici, envoie-moi.» Il ne dit pas: «Envoie-moi, si la commission est agréable, et si c'est vers un peuple obéissant,» mais il dit: «Envoie-moi, quoique ce soit pour éprouver des reproches, des angoisses d'esprit, des déceptions, la pauvreté et la mort.»

Voilà l'esprit de la religion de la Bible, et voilà le caractère de ceux qui seront sauvés au jour du Jugement. «Tous ceux qui me disent: Seigneur! Seigneur! n'entreront pas tous au royaume des cieux; mais celui-là seulement qui fait la volonté de mon Père

qui est dans les cieux.» Mat. 7:21. Ces personnes sont le trésor spécial du Seigneur et il les honorera devant l'univers. Mal. 3:17.

Nous devons mourir à nous-mêmes. Cela nous coûtera de la peine. Cette peine se répètera des milliers de fois, car l'amour de soi se manifestera de mille manières et dans les plus secrets motifs de nos cœurs; et partout où notre moi se découvre, notre devoir est de le crucifier par la grâce de Dieu. Nous ne devons pas seulement faire ce que Dieu nous commande de faire, mais nous devons le faire non pour obtenir la louange des hommes, ni par intérêt égoïste, mais seulement pour plaire à Dieu, car au jour du Jugement, Il examinera non-seulement ce que nous aurons fait, mais les motifs qui nous ont dirigés dans nos actions. Et tout acte, quelque noble et généreux et digne de louanges qu'il pût être en apparence, qui a eu d'autres motifs que la gloire de Dieu et le bonheur de nos semblables, sera rejeté comme sans valeur.

Qu'on ne dise pas que c'est avoir une opinion trop sévère de la religion chrétienne. Nous n'avons pas à vaincre avec nos propres forces; la grâce de Dieu nous est donnée pour cela. Cette grâce nous est suffisante, et il nous est possible de remporter la victoire dans tous les conflits avec l'égoïsme. Rien n'est plus doux ni plus précieux que la victoire que nous donne la grâce de Dieu sur nous-mêmes. Ce n'est pas nous qui vivons, mais c'est Christ qui vit en nous, et jour après jour nous devons avancer dans la vie divine, jusqu'à ce que l'amour parfait décrit par St.-Paul dans 1 Cor. 13, règne dans nos cœurs et nos vies, et que Christ soit tout en tous. J. N. A.

UNE RÉPONSE

—A—

TROIS CORRESPONDANTS DARBYSTES.

QUATRIÈME ARTICLE.

CHAPITRE I.

LA THÉORIE DE M. DARBY.

Nous avons examiné avec un soin particulier la doctrine de M. Darby concernant la loi de Dieu. Sa doctrine peut être exprimée en deux propositions. 1. Que la loi de Dieu existe encore et conserve toute son autorité originelle. 2. Que le chrétien ne doit pas obéissance à cette loi. Sa seconde proposition est tout à fait en contradiction avec la première, mais il essaie de la soutenir par trois importantes raisons, que nous avons montrées comme étant chacune absolument fausses. Sa première raison pour nier que le chrétien doive obéissance à la loi de Dieu, est la déclaration que cette loi n'appartient qu'à cette création que Dieu fit en six jours, et que le chrétien, à sa conversion, cesse d'appartenir à cette création, de sorte que cette loi n'a aucune autorité sur lui. Mais M. D. tire cette raison de son propre cœur et non hors de la Parole de Dieu, et nous avons montré que tous les faits de la Bible traitant de ce sujet contredisent son assertion.

Sa seconde raison pour soutenir que le chrétien ne doit aucune obéissance à la loi de Dieu est la déclaration que la loi de Dieu est le mari du pécheur, et que le pécheur doit rompre cette relation avec la loi de Dieu

afin d'être marié à Christ. Mais nous avons montré que le mari du pécheur n'est pas la loi de Dieu, mais la loi de péché et de mort, ou vieil homme.

Sa troisième raison pour nier que le chrétien doive obéissance à la loi de Dieu est la déclaration que l'homme dans son innocence n'entretenait aucune relation quelconque avec la loi de Dieu. Que cette loi ne lui fut pas communiquée par aucune révélation de Dieu; et que ses principes ne furent pas inscrits dans son cœur par l'Esprit de Dieu, et qu'il ne connaissait rien de la loi morale pendant qu'il garda son innocence. Mais, lorsqu'Adam pécha contre Dieu, l'œuvre de la loi de Dieu fut écrite dans son cœur et toute sa postérité a hérité de lui cette œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs.

Ceci, suivant la théorie de M. D. doit être la manière dont le pécheur a reçu la loi de Dieu comme mari, et l'œuvre de la conversion a pour but de rompre complètement cette relation, de sorte que le chrétien soit aussi indépendant de la loi de Dieu que ne l'était Adam dans son état d'innocence. Mais nous avons montré qu'Adam reçut à sa création une copie parfaite de la loi de Dieu dans son cœur et que s'il n'avait pas possédé les principes moraux de cette loi, il n'aurait été qu'un simple animal ne connaissant pas de différence entre péché et justice. Ainsi, tandis que M. Darby fait consister la conversion du pécheur dans la répudiation de la loi de Dieu, nous faisons consister sa conversion dans la parfaite restauration de cette loi dans son cœur.

Nous avons ainsi présenté d'une manière définie la théorie de M. Darby concernant la loi de Dieu. Sur ce fondement, il essaie d'établir la doctrine qu'aucun chrétien ne doit obéissance à cette loi. Il présente beaucoup de passages pour soutenir cette doctrine, et nous avons l'intention, dans cet article, d'examiner chacun d'eux. Deux choses surprendront le lecteur à l'égard de l'application qu'en fait M. Darby. Premièrement. Qu'il s'en serve simplement pour prouver que les personnes qui sont converties dans la dispensation évangélique ne doivent pas obéissance à la loi de Dieu, lorsqu'il est évident que, si son interprétation est correcte, aucun homme converti, dans aucun âge du monde, n'a dû obéissance à cette loi. Secondement. Le lecteur sera encore bien plus surpris, de voir que les passages que M. Darby cite contre l'obligation de la loi de Dieu, ne se rapportent pas au changement de l'ancienne dispensation à la nouvelle, mais dans presque tous les cas, ils se rapportent à la délivrance du pécheur de la condamnation de cette loi et à son pardon par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

EXAMEN DE ROM. 7:6; 3:20; GAL. 3:11; ROM. 6:14; 7:4; 10:4; 1 COR. 15:56.

Nous commençons maintenant l'examen des passages produits par M. Darby pour montrer que le chrétien ne doit pas obéissance à la loi de Dieu. Il cite Rom. 7:6: «Mais maintenant, nous sommes délivrés de la loi», et l'interprète comme signifiant, «Maintenant, nous sommes libérés de toute obligation d'obéir à la loi;» tandis que les paroles de l'apôtre se rapportent au fait que le pécheur est condamné par la loi de Dieu à la seconde mort, et que lorsqu'il trouve le pardon par le sang de Christ, il est délivré de cette condamnation. Rom. 6:23; 8:1-3. Mais si M. D. est correct à l'égard du changement qui a lieu à la conversion, alors

aucun homme converti, dans quelque âge du monde que ce soit, n'a été sous l'obligation de garder la loi de Dieu.

Le pécheur ne peut être justifié par la loi parce qu'il l'a violée. Rom. 3:20; Gal. 3:11. M. D. considère ceci comme la raison pour laquelle le chrétien ne doit pas obéir à cette loi, après que ses péchés ont été pardonnés et après que la loi de Dieu a été écrite dans son cœur. Mais si ceci était une bonne raison, elle montrerait que la loi de Dieu n'a jamais été digne d'obéissance, car elle n'a jamais justifié aucun homme pécheur.

M. Darby cite Rom. 6:14: «Car le péché n'aura point de domination sur vous, parce que vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce.» Il l'interprète comme signifiant que la loi de Dieu n'a aucune autorité sur ceux qui l'ont transgressée après avoir été pardonnés par la grâce de Dieu, de sorte que le pardon qu'ils reçoivent ne renferme aucune obligation d'obéissance de la part de l'homme converti pour autant qu'il s'agit de la loi de Dieu. Mais l'apôtre ajoute: «Pécherons-nous», c'est-à-dire, transgresserons-nous la loi, «parce que nous ne sommes point sous la loi, mais sous la grâce? Dieu nous en garde!» Verset 15. Quand le pécheur était sous la loi, c'est-à-dire, condamné par elle, il ne pouvait pas garder les commandements, parce qu'il n'avait pas la grâce. Mais quand il est sous la grâce, suivant M. D., il n'est plus nécessaire qu'il obéisse.

Il cite Rom. 7:4: «Vous êtes aussi morts à l'égard de la loi par le corps de Christ.» Ceci signifie que la loi nous regarde comme ayant souffert la peine de mort pour nos transgressions quand elle accepte la mort de Christ comme notre substitut. Cela a lieu pour chaque personne lorsqu'on se repent de ses péchés. Mais M. D. en conclut que la loi ne peut prendre garde à l'homme converti après cela, même s'il transgressait les commandements. Or il oublie que Paul nous a avertis (Rom. 6:1, 2) que ceux qui sont morts au péché sont en danger de retourner après au péché et d'y vivre. Tout homme converti, dès le commencement du monde, est mort à la loi de Dieu et a été délivré de sa terrible sentence, mais aucun d'eux n'a supposé avoir en conséquence la liberté de violer les commandements.

Il cite Rom. 10:4: «Car Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croient.» Il parle de ce passage comme enseignant qu'un homme peut être juste en croyant en Christ, tout en transgressant la loi de Dieu. Il ne voit pas que St.-Paul s'adresse à ceux qui sont justes à leurs propres yeux parce que dans leur propre estimation, ils n'ont jamais violé la loi. Mais tout homme a violé la loi de Dieu, et par conséquent aucun homme ne peut être justifié devant cette loi sans avoir obtenu le pardon par le sang de Christ. M. D. commet l'erreur capitale de supposer que ceux qui ont été rendus justes par le pardon obtenu par le sang de Christ, peuvent maintenir cette justice en transgressant, de propos délibéré, la loi de Dieu.

Il présente 1 Cor. 15:56: «Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la puissance du péché, c'est la loi,» comme si la loi de Dieu donnait au péché toute la puissance qu'il exerce dans sa lutte contre la justice. Si cela était vrai, les hommes auraient besoin d'être convertis de la loi de Dieu aussi bien que du péché lui-même, car cette loi, au lieu d'être engagée dans un combat à mort contre le péché, serait actuellement la force vive par laquelle le péché se soutient dans le monde. Mais ce ne serait pas une raison pour que la désobéissance à la loi de Dieu

commençât à la mort de Christ, car cette doctrine montrerait que la loi de Dieu n'a été que mal et rien que mal, depuis le commencement de son existence, et qu'aucun homme converti n'aurait dû y obéir.

Mais si M. D. veut lire ce passage avec attention, il verra quelle grande erreur il a commise. St.-Paul représente la mort comme si elle était un monstre vivant, détruisant l'humanité par son terrible aiguillon. Il dit que l'aiguillon de la mort est le péché, et il révèle ensuite le secret de la puissance de ce monstre affreux. Qu'est-ce qui donne à la mort le pouvoir de percer les hommes de son terrible aiguillon? C'est la loi de Dieu. Comment la loi de Dieu fait-elle cela? En demandant que ceux qui l'ont transgressée meurent. Leur péché est la transgression de la loi, et la mort est le résultat du péché. La mort est donc la conséquence de la violation de la loi de Dieu, car cette loi menace de mort ceux qui péchent contre Dieu.

CHAPITRE III.

EXAMEN DE 1 TIM. 1:9; ROM. 7:10; 1 COR. 9:21; GAL. 2:19; 3:13; ROM. 5:20; GAL. 3:19.

M. D. présente 1 Tim. 1:9: «Ce n'est pas pour le juste que la loi a été établie, mais pour les méchants, pour ceux qui ne peuvent se soumettre», pour montrer que le juste n'a pas besoin d'obéir à la loi de Dieu parce qu'elle a été établie seulement pour être observée par les pécheurs. Mais ce passage ne fut pas écrit simplement par référence à la dispensation évangélique, car il doit embrasser tout le temps pendant lequel la loi a existé, et par conséquent la loi n'a jamais dû être observée, si ce n'est par les pécheurs. Mais en quoi donc y a-t-il une différence entre l'homme juste et le pécheur, si'il n'y a que le pécheur qui soit sous l'obligation d'obéir à la loi et si l'homme juste a la liberté de la transgresser? Mais on ne peut se tromper sur la signification de ce passage. La loi de Dieu n'a pas été établie pour la punition de l'homme juste, mais pour la punition du pécheur.

Il cite Rom. 7:10: «De sorte qu'il s'est trouvé que le commandement qui m'était donné pour avoir la vie, m'a donné la mort,» comme une raison pour laquelle la loi de Dieu doit être mise de côté. Mais qui a donné la loi pour avoir la vie? C'est Dieu. A-t-il commis une erreur? Nullement, car il a une sagesse infinie. Où St.-Paul trouve-t-il donc qu'elle donne la mort? Quand Dieu plaça sa loi dans le cœur du premier homme, Adam était un être innocent capable de vivre par elle, mais St.-Paul n'était pas innocent et la loi ne pouvait que le condamner à mort. Ce n'est point l'office de la loi de donner la vie à ceux qui l'ont transgressée.

M. Darby présente 1 Cor. 9:21: «Quoique je ne sois point sous la loi à l'égard de Dieu, puisque je suis sous la loi de Christ.» Pour traduire ce texte aussi exactement que possible, il enseigne que nous ne sommes pas sans loi de Dieu, mais sous la loi à l'égard de Christ, montrant que ceux dont les transgressions de la loi ont été pardonnées sont placés sous une nouvelle et particulière obligation de cette loi, par raison de leur relation avec Christ.

Il cite Gal. 2:19: «Parce que par la loi même je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu», pour montrer que le chrétien ne doit pas obéissance à cette loi. Mais l'apôtre ajoute: «Je suis crucifié avec Christ», montrant que cette mort a lieu lorsque la loi de Dieu accepte la mort de Christ à la

place de la nôtre. En d'autres termes, c'est lorsque nous nous repentons de nos péchés. Mais quelle espèce de repentance peut-il y avoir chez l'homme qui suppose que dès le moment de sa conversion il a la liberté de transgresser la loi de Dieu? Mais dans tous les âges, chaque homme converti est ainsi mort à la loi de Dieu, et chacun d'eux a senti que si ses transgressions de la loi de Dieu ont coûté la mort de Christ, alors ce n'était pas chose légère de violer la loi de Dieu.

M. Darby cite Gal. 3:13: «Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, ayant été fait malédiction pour nous», comme si nous pouvions maintenant transgresser la loi de Dieu sans tomber sous cette malédiction. Mais ceci est une entière perversion des paroles de St.-Paul. Christ nous rachète de la malédiction de la loi en donnant sa vie à notre place. Mais cette rédemption se rapporte aux péchés passés au temps de notre repentance, et ne signifie pas qu'il nous procure le droit de transgresser la loi de Dieu à l'avenir. La malédiction de la loi a été la même dans tous les âges. La délivrance de cette malédiction a été par les mêmes moyens dans tous les âges, savoir par la mort de Christ, notre substitut. Mais cette délivrance n'a jamais donné à l'homme le droit de transgresser la loi de Dieu, dès le moment de la conversion.

Il cite Rom. 5:20: «Or la loi est survenue pour faire abonder le péché», comme si la loi survenait dans le but de rendre le monde plus méchant, quand la vraie pensée de l'apôtre est que la loi est survenue afin que la grande méchanceté de l'humanité pût être reconnue.

M. Darby cite Gal. 3:19: La loi «a été ajoutée à la promesse, à cause des transgressions, jusqu'à la venue de la postérité à qui la promesse avait été faite; et elle fut donnée par les anges, et par l'entremise d'un médiateur,» et il traite ce passage comme s'il enseignait que la loi de Dieu fut abolie lorsque Christ parut, idée qu'il a répudiée plusieurs fois autre part. Ce passage parle simplement de l'addition temporaire faite à l'alliance avec Abraham par le moyen de l'alliance faite au mont Sinaï concernant la loi de Dieu, alliance dont Moïse fut médiateur. Mais ce texte ne dit rien de l'origine de la loi de Dieu, et rien concernant son abolition, car il n'y a rien qui donne à entendre qu'elle doit être abolie à la venue de Christ, et nous savons que Christ au commencement de son ministère déclare que pas un iota de la loi de Dieu ne sera aboli jusqu'à ce que le ciel et la terre passent. Mat. 5:17-19.

CHAPITRE IV.

EXAMEN DE GAL. 5:18; ROM. 4:15; GAL. 3:24, 25; 2 COR. 3.

M. Darby cite Gal. 5:18: «Que si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi,» comme s'il signifiait que ceux qui sont conduits par l'Esprit ne garderont pas la loi de Dieu. Mais les versets 22 et 23 montrent que ceux qui sont conduits par l'Esprit agissent de telle manière qu'il n'y a pas de loi contre eux. En d'autres termes, leurs vies sont en parfaite harmonie avec la loi de Dieu. Car n'être pas sous la loi signifie n'être pas condamné par elle. Dans tous les âges du monde les hommes pieux ont été conduits par l'Esprit, et par conséquent dans tous les âges ils ont été sous la grâce et non sous la loi. La grâce a régné en justice dans leurs vies et le pé-

ché, qui est la transgression de la loi, a été regardé par eux comme un mal terrible.

Il cite aussi Rom. 4:15: «Car la loi produit la colère, parce qu'il n'y a point de transgression où il n'y a point de loi.» Mais dans tout ceci, la loi de Dieu n'est point en faute. Il est vrai que, s'il n'y avait point de loi, il n'y aurait pas de transgression, car le péché est la transgression de la loi. Mais la loi de Dieu existe pour montrer ce que Dieu pense de la mauvaise conduite, et elle produit la colère, parce qu'elle menace de la mort seconde tous ceux qui la transgressent, et elle ne fait point d'exception en faveur de ceux qui prétendent au droit de transgresser la loi, parce qu'ils croient en Christ!

Il présente Gal. 3:24, 25: «La loi a été notre conducteur pour nous amener à Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce conducteur.» Ceci montre que l'œuvre de la conversion commence avec la loi de Dieu. «C'est la loi qui donne la connaissance du péché.» Rom. 3:20. «Je n'ai connu le péché que par la loi.» Rom. 7:7. L'office de la loi de Dieu est de montrer au pécheur la nature du péché et l'impossibilité de la justification autre que par le sacrifice fait par Christ. Quand le pécheur a obtenu le pardon, la loi ne peut plus le menacer de mort. Elle cesse de le condamner parce qu'il a été justifié par la foi au sang de Christ. Mais la justification par la foi n'annule pas la loi de Dieu, mais l'établit. Rom. 3:30. Elle délivre le pécheur de la culpabilité des offenses passées, mais ne lui donne pas le droit de commettre de futures transgressions. Dans chaque âge du monde l'office de la loi a été, par son pouvoir de condamner, d'amener les hommes à rechercher la justification par le sang de Christ, et ceux qui ont obtenu cette justification ont cessé d'être condamnés par la loi de Dieu.

Finalement M. D. est fatigué de mettre de côté la loi de Dieu, tout en reconnaissant son autorité. Il a attesté plusieurs fois que la loi de Dieu n'a pas été abolie. Maintenant il va plus loin, et déclare que la loi qui fut placée dans l'arche a été abolie. (*)

Il présente 2 Cor. 3, en témoignage pour prouver que les dix commandements ont été abolis. Mais ce chapitre ne dit rien de cette nature. Il parle du changement du ministère de mort par Moïse au ministère de l'Esprit par les ministres de Christ. Nous n'avons pas la place dans cet article pour parler tout au long de ce chapitre, mais nous le ferons une autre fois.

M. Darby comprend bien que l'arche contenant les dix commandements était au milieu du lieu très-saint du tabernacle terrestre, et que le souverain sacrificateur aspergeait de sang le couvercle de l'arche appelé le propitiatoire, afin que le peuple qui avait violé les dix commandements pût trouver

(*) NOTE—M. Darby soutient ainsi l'abolition des dix commandements: «C'est-à-dire que ce qui est aboli parce que cela donnait la mort est ce qui a été mis dans l'arche. Que le lecteur consulte 2 Cor. 3.» The Law, page 23.

Pourtant il honore le décalogue au-dessus de la loi cérémonielle. «Je fais une différence quant aux dix paroles: Dieu les prononça du milieu du feu, et n'ajouta plus rien. Elles furent placées dans l'arche.» Qui est mort? page 23.

Mais il oublie qu'il a attesté distinctement que le décalogue n'est pas aboli:

«Je vais produire des témoignages de l'Écriture qui font voir que nous ne sommes point sous la loi; non point parce que le décalogue ou la loi sont abolis ou enterrés, mais parce que nous, nous sommes morts, ensevelis et ressuscités en Christ.» pages 18, 19.

Il dit également à la page 14. «La loi est-elle mise de côté ou est-elle annulée? Non; le principe de la loi et l'autorité de la loi sont au contraire également établis.»

le pardon. Mais il n'a peut-être jamais sérieusement considéré le fait que le temple de Dieu dans le ciel contient aussi l'arche de l'alliance de Dieu, (Apoc. 11:19) montrant que Christ offre le mérite de son sang dans le sanctuaire céleste, devant la loi de Dieu que l'homme a transgressée, et que le chrétien, quand il est pardonné par le sang de Christ, ne reçoit pas la permission de transgresser la loi, continue dans cette arche.

CHAPITRE V.

CAÏN, ABEL ET DAVID.

Nous avons examiné les passages que cite M. D. dans le but de décharger le chrétien de l'obéissance à la loi de Dieu. Nous avons vu que ces passages montrent ce qui se passe quand un homme se convertit à Dieu. Nous pouvons bien illustrer leur signification par rapport au cas de Caïn et Abel. Abel était un homme converti, et M. D. reconnaît que la conversion a été la même dans tous les âges. (*)

Si M. Darby niait que la loi de Dieu existait au temps d'Abel, nous prouverons l'existence de deux de ses préceptes à cette époque, et ils sont suffisants pour le but que nous avons maintenant, qui est de montrer la relation de Caïn et Abel avec la loi de Dieu. Que le quatrième commandement existait du temps d'Abel est montré par le fait que Dieu sanctifia le septième jour au commencement, en mémoire de la création, et pour faire cela, il doit avoir donné à Adam un précepte concernant ce jour. Que l'obligation du sixième commandement existait au temps de Caïn, et était connu de lui, est prouvé par la manière dont Dieu agit à son égard, lorsqu'il eut tué Abel. Et tout homme qui croit que Dieu avait un gouvernement moral au temps de Caïn et Abel, ne peut nier que les autres huit commandements fussent obligatoires pour toute créature humaine responsable.

Abel depuis le temps de sa conversion n'était pas sous la loi, mais sous la grâce. Traita-t-il, dès le moment de sa conversion, la loi de Dieu comme elle est représentée dans le quatrième et le sixième commandement, comme si elle n'avait plus d'autorité sur lui? S'il en était ainsi, en quoi sa conduite était-elle différente de celle de Caïn? St. Jean dit que les œuvres de Caïn étaient mauvaises, et que celles d'Abel étaient justes. 1 Jean 3:12. Mais quelle différence y avait-il entre elles, eu égard à la loi de Dieu? L'un était sous la loi, l'autre sous la grâce. L'un était sous la condamnation, l'autre avait été pardonné.

Caïn à son propre jugement, était justifié par la loi de Dieu. Comment le savons-nous? Par l'offrande qu'il présenta à Dieu. Gen. 4:3. Il apporta des fruits de la terre. C'était reconnaître la bonté de Dieu à son égard, mais ce n'était pas reconnaître qu'il était un pécheur ayant besoin de pardon. Il croyait que sa vie était telle que la loi de Dieu ne pouvait le condamner et il ne demanda point de pardon. Abel sentait que la loi de Dieu ne pouvait le justifier. Comment le savons-nous? Parce qu'Abel apporta une offrande qui indiquait que lui-même aurait dû mourir. C'était un agneau tué par sa

(*) NOTE.—Ainsi il dit: «Qu'un pécheur, dans tous les temps depuis la chute, soit sauvé de la même manière, c'est ce qu'un chrétien ne peut pas douter.» The Law, page 14. Et à la page 10 il dit: «Tous les hommes sont sauvés semblablement»; et de nouveau dans la même page: «Tous les saints depuis la chute sont justes de la même manière.» Aux pages 16 et 17, il reconnaît le même fait.

main, signifiant qu'il méritait la mort. Gen. 4:4.

Abel mourut à la loi. Caïn ne mourut pas à la loi. Comment le savons-nous? Parce que la loi ayant accepté la victime qu'Abel offrit, à la place de sa propre vie, cela signifiait que la loi le regardait comme ayant été tué pour ses péchés. Caïn ne mourut pas à la loi. Comment savons-nous cela? Il n'offrit point de sacrifice dans lequel la vie était ôtée, et par conséquent, il n'y avait pas de substitut tué pour lui dont la mort pût être comprise comme représentant la mort de Caïn. Abel fut délivré de la loi de Dieu. Comment pouvons-nous le savoir? Parce qu'au moment où Abel offrit son sacrifice à Dieu, il reçut un signe visible que Dieu acceptait ce sacrifice. Si nous pouvons juger de ce signe d'après ce que Dieu a fait dans des cas semblables le feu descendit du ciel et consuma l'agneau qu'Abel avait offert. Lévi. 9:24; 1 Rois 18:38; 1 Chr. 21:26; 2 Chr. 7:1-3.

Que signifiait cela? Cela signifiait que lorsque le feu descendra du ciel d'après de Dieu, sur tous les méchants, au dernier jour, (Apoc. 20:9; Ps. 11:6; Ez. 38:22; Luc. 17:29,30.) il ne tomberait pas sur Abel, parce qu'il fut délivré de la pénalité de la loi de Dieu quand l'agneau fut brûlé comme son substitut. Mais Caïn ne fut pas délivré de la loi de Dieu. Il ne croyait pas que la loi de Dieu le condamnait et par conséquent ne demanda pas le pardon. Il n'offrit pas de substitut pour sa propre vie, et il ne tomba point de feu d'après de Dieu pour consumer son sacrifice, et pour indiquer que Caïn lui-même ne devait pas être brûlé lorsque le feu tombera sur les méchants.

Le péché n'avait point d'empire sur Abel, parce qu'il n'était pas sous la loi, mais sous la grâce. Le péché dominait sur Caïn, parce qu'il était sous la loi et non sous la grâce. Quelle différence y avait-il entre ces deux hommes? L'un avait cherché le pardon de ses péchés parce qu'il se croyait justement condamné par la loi de Dieu. L'autre ne désirait aucun pardon parce qu'il ne reconnaissait aucune culpabilité. Dans l'un régnait la grâce; dans l'autre, le péché avait la domination. Les œuvres de Caïn étaient mauvaises, et celles d'Abel étaient justes. L'un gardait les commandements de Dieu, l'autre les transgressait. La loi n'était point faite pour la punition d'Abel, mais pour la punition de Caïn.

Le sujet peut aussi être illustré par l'exemple de David. David était un homme converti, et personne ne nie que la loi de Dieu existait au temps de David. David mourut à la loi de Dieu à sa conversion et fut délivré de la loi de la même manière qu'Abel et Paul en furent délivrés quand ils furent convertis. Comment agissait-il? Si nous prenons le livre des Psaumes comme guide, nous voyons qu'il méditait la loi de Dieu jour et nuit, (Ps. 1:2.) car la loi de son Dieu était dans son cœur. Ps. 37:31. Il aimait la loi de l'Éternel, et il marchait librement parce qu'il gardait les commandements. Ps. 119:45, 59, 60, 97. Mais un jour, David étant oisif et oublieux à veiller dans la prière, (2 Sam. 11:2) Satan vint à lui et dit: «David, tu commets une grande erreur. La loi de Dieu est un joug de servitude bien cruel. Tu es mort à la loi, et par conséquent, elle n'a pas d'autorité sur toi. Tu as été délivré de la loi, et par conséquent, tu n'as pas besoin d'y obéir. Tu n'es pas sous la loi, mais sous la grâce; tu n'as donc plus à te conduire suivant les commandements de Dieu. Aucun de tes actes ne peut affecter ton salut final. La loi n'a point été faite pour un homme juste comme toi, mais pour

des pécheurs comme Saül. Pourquoi vivre dans la servitude, lorsque tu peux jouir de la liberté?»

C'était de nouvelles idées pour David. Mais Satan qui avait combiné ce plan, fit découvrir à David la femme d'Urie et il mit en pratique ce que Satan lui avait suggéré. Il exerce d'abord sa liberté en violant le dixième commandement, — «Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.» Il fait un pas de plus dans cette liberté en violant le septième commandement, — «Tu ne commettras point adultère.» Et il arrive à la pleine liberté que le péché peut donner, en violant le sixième commandement, — «Tu ne tueras point.» Lui, qui avait été délivré de la loi, se trouvait alors saisi par elle, et il vit que la loi qui n'avait pas été faite pour le juste mais pour l'injuste, était faite pour la punition de David, et pour la protection d'Urie. Le Psaume 51 témoigne également du terrible crime que commit David et de la profondeur de sa repentance après cette terrible iniquité.

CHAPITRE VI.

CHRIST ET PAUL SOUTIENNENT LA LOI DE DIEU

Nous avons maintenant examiné tous les passages que M. Darby emploie pour montrer que le nouveau Testament décharge le chrétien de l'obéissance à la loi de Dieu. Nous avons montré que ces passages n'ont pas une telle signification. Nous devrions, pour rendre justice à la cause de la vérité, présenter les témoignages du nouveau Testament à l'appui de l'autorité de la loi de Dieu et de l'obligation que les chrétiens doivent à cette loi. Les limites de cet article rendent cela impossible à faire. Nous ne pouvons que citer quelques témoignages de Christ et ses apôtres sur ce sujet, mais on les trouvera bien suffisants.

Christ déclare dans Mat. 5:17 qu'il n'était pas venu abolir la loi ou les prophètes, mais qu'il était venu pour les accomplir. Au verset 18, il atteste que jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il n'y aura rien dans la loi qui ne s'accomplisse, jusqu'à un seul iota et un seul trait de lettre. Puis, au verset 19, il fait l'application de ces faits à son peuple durant la dispensation évangélique. «Celui donc qui aura violé l'un de ces plus petits commandements, et qui aura ainsi enseigné les hommes, sera estimé le plus petit dans le royaume des cieux; mais celui qui les aura observés et enseignés, celui-là sera estimé grand dans le royaume des cieux.» Notre Seigneur parle ici des commandements contenus dans la loi de Dieu, et prononça une grande bénédiction sur ceux qui obéiront à ces commandements, et une sévère réprimande sur ceux qui violeront même le plus petit. Il fait plus que cela. Il divise les personnes qui enseignent sous la dispensation évangélique en deux classes. Premièrement, ceux qui enseignent quel'un des commandements peut être violé; secondement, ceux qui enseignent que tous les commandements doivent être gardés. Il condamne les premiers et approuve les derniers. M. D. n'appartient pas à la classe sur lesquels Christ a prononcé sa bénédiction; car non-seulement il met de côté l'un des commandements, mais il déclare que ceux qui sont mariés à Christ, ne peuvent reconnaître l'autorité de n'importe quelle partie de la loi de Dieu. Il n'appartient donc pas à cette classe de docteurs que Christ approuve, mais à cette classe que Christ condamne.

Nous citons ensuite les paroles de l'apô-

tre Paul dans Rom. 8:1-4. «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non selon la chair, mais selon l'Esprit; parce que la loi de l'Esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Car ce qui était impossible à la loi, à cause qu'elle était faible dans la chair, Dieu l'a fait, en envoyant son propre Fils dans une chair semblable à celle des hommes pécheurs, et pour le péché, et il a condamné le péché dans la chair; afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.» Ce passage est de la plus haute importance. Il termine l'argument de St.-Paul contenu dans le chapitre précédent concernant la relation du chrétien avec la loi de Dieu. Cela montre, hors de tout doute, la pensée de l'apôtre dans ce chapitre, quand il parle du mari duquel le pécheur doit être séparé afin de recevoir Christ.

Il dit que l'Esprit de vie en Jésus-Christ l'a affranchi de la loi de péché et de mort, — cette loi qui est une inimitié contre la loi de Dieu. Rom. 8:2; 7:23. Ceci ayant eu lieu, il n'est plus sous la juste condamnation de la loi de Dieu. Rom. 8:1. La mort de Christ comme un sacrifice pour le péché a été acceptée à la place de sa mort. Verset 3. Voyons maintenant ce que feront ceux qui ont été ainsi convertis à Dieu. Il est dit au verset 4: «Afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.» Or la justice de la loi est l'acte de faire le bien commandé dans la loi. 1 Jean 3:7, 8. Ainsi lorsque le chrétien a obtenu le pardon par grâce, et que la loi de péché a été enlevée de son cœur, et que la loi de Dieu a été écrite dans son cœur, il accomplira la justice de la loi en gardant les commandements de Dieu.

CHAPITRE VII.

JACQUES ET JEAN SOUTIENNENT LA LOI DE DIEU.

Maintenant nous attirons l'attention sur Jacques 2:8-12. «Si vous accomplissez la loi royale, selon l'Écriture, qui dit: Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien. Mais si vous avez égard à l'apparence des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme des transgresseurs. Car, quiconque aura observé toute la loi, s'il vient à pécher dans un seul commandement, il est coupable comme s'il les avait tous violés. Car, celui qui a dit: Tu ne commettras point adultère, a dit aussi: Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets pas adultère, mais que tu tues, tu es transgresseur de la loi. Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté.» St.-Jacques parle de la loi royale qui se trouve dans les Écritures, c'est-à-dire dans l'Ancien Testament. Il montre que c'est une loi qui renferme les dix commandements. Il l'appelle une loi de liberté par laquelle nous serons jugés. Il dit que si nous gardons cette loi, nous faisons bien, et que si nous la violons, nous serons convaincus de transgression par elle. Il ajoute que si nous violons un seul commandement, nous sommes coupables de la violation de la loi entière. M. D. dit que le chrétien ne doit aucune obéissance à la loi de Dieu. St.-Jacques dit précisément le contraire.

Maintenant nous appelons l'attention sur 1 Jean 3:4-6. «Quiconque pèche transgresse la loi; car le péché est une transgression de la loi. Or, vous savez que Jésus-Christ a paru pour ôter nos péchés, et qu'il n'y a

point de péché en lui. Quiconque demeure en lui, ne pèche point : quiconque pèche ne l'a point vu, ni ne l'a point connu. » Voilà plusieurs déclarations de la plus haute importance. Quiconque pèche transgresse la loi. Le péché est la transgression de la loi. Jésus-Christ a paru pour ôter nos transgressions de la loi; mais non pour abolir la loi de Dieu. Quiconque habite en lui, ne transgresse pas la loi. Quiconque transgresse la loi ne connaît pas Christ. M. D. décharge le chrétien de toute obligation envers la loi de Dieu, mais St. Jean affirme l'obligation de cette loi dans les termes les plus forts.

Juste avant le second avènement de Jésus-Christ, un message spécial d'avertissement et de miséricorde est adressé à l'humanité. Les paroles finales de ce message sont celles-ci : « C'est ici qu'est la patience des saints; c'est ici que sont ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. » Apoc. 14 : 12. Ces personnes qui reçoivent le message final d'avertissement adressé au monde, sont représentées comme faisant deux choses. Elles gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. Les serviteurs de Dieu, dans les derniers jours, obéissent aux commandements de Dieu et aux enseignements de Christ. M. D. essaie de rejeter les commandements de Dieu en soutenant que la doctrine de Christ en a pris la place. Mais ceux qui obéissent à l'avertissement du troisième ange garderont les préceptes de Christ, et garderont aussi les préceptes du Père.

M. Darby rejette la loi de Dieu parce qu'il appartient à la nouvelle création, tandis que la loi de Dieu n'appartient qu'à la vieille création. Mais le premier acte même que M. D. appelle la nouvelle création, est celui de mettre la loi de Dieu dans le cœur de cet homme qui est fait une nouvelle créature. Nous pouvons dire si un homme a la loi de Dieu dans son cœur, par les paroles qu'il prononce : « Car de l'abondance du cœur, la bouche parle. » Mat. 12 : 34. Ceux donc qui ont la loi de Dieu dans leur cœur, ne parleront jamais contre elle de leurs lèvres. Mais la grande objection de M. D. contre la loi de Dieu se trouve dans le fait que le quatrième commandement de cette loi nous commande de nous souvenir du Sabbat de l'Éternel, comme mémorial de la création des cieux et de la terre. Dans le prochain numéro de notre journal, nous examinerons ce que M. D. dit du Sabbat.

PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES

— SUR — L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAPITRE 16 : 8-16.

VERSETS 8, 9. „Ensuite le quatrième ange versa sa coupe sur le soleil, et il lui fut donné de tourmenter les hommes par le feu; et les hommes furent brûlés par une chaleur excessive, et ils blasphémèrent le nom de Dieu, qui a ces plaies en son pouvoir, et ils ne se repentirent point pour lui donner gloire.“

Il est digne de remarquer que chaque plaie tend à augmenter la calamité produite par les précédentes et à augmenter les angoisses des coupables qui en souffrent. Les hommes ont été frappés d'un ulcère malin, qui cause des démangeaisons irritantes, enflammant le sang et produisant la fièvre dans toutes les veines. Ajoutez à cela qu'ils n'ont que du sang pour étancher leur soif brûlante, et, comme pour combler la mesure, puissance est donnée au soleil de verser sur eux des flots de feu liquide, et ils sont tourmentés par une effrayante chaleur. Alors, comme dit le récit, leurs malheurs donnent lieu à d'horribles blasphèmes.

Versements 10, 11. „Après cela, le cinquième ange versa sa coupe sur le trône de la bête, et son royaume devint ténébreux; et les hommes se mordaient la langue de douleur; et à cause de leurs douleurs et de leurs plaies, ils blasphémèrent le Dieu du ciel, et ils ne se repentirent point de leurs œuvres.“

Ce témoignage établit un fait important, savoir que les plaies ne détruisent pas immédiatement leurs victimes; car nous trouvons quelques-uns de ceux qui ont été frappés d'ulcères; vivant sous la cinquième plaie et se mordant la langue de douleur. On trouvera une illustration de cette plaie dans Ex. 10 : 20-23. La coupe est versée sur le siège de la bête, la papauté. Le trône de la bête est le lieu où la papauté a siégé, qui a été jusqu'ici la ville de Rome. Son « royaume » embrasse probablement tous ceux qui sont les sujets du pape, au point de vue ecclésiastique.

Comme ceux qui placent les plaies dans un temps passé en ont déjà cinq entièrement accomplies, nous nous arrêtons un moment pour nous informer du temps où ces jugements ont été appliqués. Des jugements aussi terribles pourraient-ils être infligés sans que personne le sût? Où est donc le récit de ces choses dans l'histoire? Quand vit-on un ulcère malin et dangereux tomber sur une grande partie indiquée de l'humanité? Quand est-ce que la mer est devenue comme du sang tellement que toutes les âmes vivantes périssent? Quand les sources d'eau et les fleuves furent-ils changés en sang tellement que les hommes eurent du sang à boire? Quand le soleil tourmenta-t-il les hommes au point de leur faire pousser des imprécations et des blasphèmes? Et quand est-ce que les sujets de la bête se mordirent la langue de douleur et blasphémèrent en même temps à cause de leurs plaies? Les interprètes qui placent aussi follement de telles scènes aux temps passés, où on n'en peut trouver une ombre d'accomplissement, donnent prise aux moqueries et au ridicule des sceptiques et des incrédules, contre le saint Livre de Dieu, et fournissent des armes puissantes à leur œuvre néfaste. Par ces plaies doit « finir la colère de Dieu, » dit la Parole inspirée; mais si elles peuvent être accomplies sans que personne le sache, qui est-ce qui pourra considérer sa colère comme une chose si terrible, ou frémir à la menace de ses jugements?

Versements 12-16. „Le sixième ange versa sa coupe sur le grand fleuve de l'Euphrate; et l'eau de ce fleuve tarit, pour préparer le chemin des rois qui doivent venir d'Orient. Et je vis sortir de la gueule du dragon, et de la gueule de la bête, et de la bouche du faux prophète, trois esprits immondes, semblables à des grenouilles; car ce sont des esprits de démons, qui font des prodiges, et qui vont vers les rois de la terre et de tout le monde, afin de les assembler pour le combat du grand jour du Dieu tout-puissant. Voici, je viens comme vient un voleur. Heureux celui qui veille, et qui garde ses vêtements, afin qu'il n'aille pas nu, et qu'on ne voie pas sa honte. Et il les rassembla dans le lieu qui s'appelle en hébreux Armageddon.“

Qu'est-ce que le fleuve de l'Euphrate qui est l'objet de cette coupe? Il y a deux manières de voir; l'une que c'est le fleuve Euphrate situé littéralement en Asie; l'autre que c'est un symbole de la nation occupant le territoire à travers lequel coule ce fleuve. Nous penchons vers cette dernière opinion pour les raisons suivantes :

1. Il serait difficile de voir à quelle fin on arriverait en desséchant le fleuve d'Euphrate, car il n'offrirait jamais un empêchement sérieux au passage d'une armée en marche. Et l'on devra remarquer que l'Euphrate est tari afin de préparer le chemin aux rois d'Orient, c'est-à-dire, à des organisations militaires régulières, et non point à une multitude confuse et sans armes, composée d'hommes, de femmes et d'enfants,

comme les enfants d'Israël au bord de la mer Rouge ou du Jourdain. L'Euphrate a une longueur d'à peu près 1400 milles ou environ la longueur du Danube. Cyrus, sans difficulté détourna tout le fleuve de son lit au siège de Babylone; et malgré les nombreuses guerres qui ont eu lieu sur ses bords, et les puissantes armées qui ont passé et repassé ses eaux, nous n'avons jamais vu qu'il eût été tari pour les laisser passer.

2. Il serait aussi nécessaire de tarir le Tigre que l'Euphrate, les sources du premier n'étant qu'à quinze milles du dernier; dans les montagnes d'Arménie, et coulant à peu près parallèlement à l'Euphrate qui le suit à une courte distance pendant tout son cours. Et pourtant la prophétie ne dit rien du Tigre.

3. Le dessèchement littéral des fleuves, comme nous le comprenons, a lieu sous la quatrième plaie quand il est donné au soleil de pouvoir tourmenter les hommes par une chaleur excessive. Sous cette plaie se passent sans doute les scènes de sécheresse, et de famine décrites si exactement par Joël chap. 1 : 14-20; et comme le résultat de cela, il est expressément dit que les « courants d'eau sont taris. » L'Euphrate ne sera probablement pas excepté; il ne restera donc plus guère à tarir littéralement sous la sixième plaie.

4. Ces plaies, suivant la nature des circonstances, doivent être des manifestations de colère et de jugement sur les hommes. Mais si elles n'avaient pour résultat que le dessèchement de l'Euphrate, ce ne serait après tout pas une grande affaire; et cette plaie n'est pas d'une telle nature.

Étant donné ces objections, il n'est guère possible de prendre autrement que figurativement ce fleuve comme symbolisant la puissance qui possède ce territoire, qui est l'empire ottoman ou turc.

1. Ce symbole est employé ainsi dans d'autres endroits de l'Écriture. Voyez Esa. 8 : 7; Apoc. 9 : 16. Dans ce dernier texte, tout le monde doit accorder que l'Euphrate représente le pouvoir ottoman et comme c'est le premier et unique autre exemple de ce mot dans l'Apocalypse, on peut bien le considérer comme réglant son usage dans ce livre.

2. Dans ce sens, le dessèchement du fleuve serait l'épuisement de l'empire turc, accompagné d'une destruction plus ou moins grande de ses sujets. Comme résultat de cette plaie, nous aurions ainsi des jugements frappant les hommes, comme par les autres plaies.

Mais on pourrait nous objecter qu'en soutenant le sens littéral des plaies, nous n'en faisons pas moins un symbole de l'une d'elles. Nous répondons : Non. Il est parlé, il est vrai, d'un pouvoir sous la sixième plaie, mais sous sa forme symbolique, comme nous lisons, sous la cinquième plaie, le symbole bien connu du trône de la bête; ou dans la première plaie, la marque de la bête, son image et son culte qui sont également ces symboles. Tout ce que nous soutenons, c'est que les jugements qui résultent de chaque plaie doivent être pris dans un sens littéral, comme dans tous les autres cas.

On pourrait de nouveau nous demander comment le tarissement de l'Euphrate ou l'épuisement de l'empire ottoman peut préparer le chemin des rois d'Orient? La réponse est bien simple : car pourquoi le chemin de ces rois doit-il être préparé? Rép. Pour monter à la grande bataille. Où doit se livrer la grande bataille? A Jérusalem. Voyez Joël et Sophonie. Mais Jérusalem est entre les mains des Turcs. Ils possèdent la Palestine et les saints Sépulchres. Là est la pomme de discorde. Les grandes

nations les regardent d'un œil envieux et jaloux. Mais quoique la Turquie les possède actuellement et que toutes les autres nations les convoitent, on estime qu'il est nécessaire à la tranquillité de l'Europe de les laisser en la possession des Turcs, afin de maintenir ce qu'on appelle, «l'équilibre européen.» Ainsi les puissances alliées de l'Europe ont pour devoir de maintenir l'intégrité du trône du Sultan. Par elles seules il est maintenu, et quand elles retireront leurs mains, pour l'abandonner à lui-même, comme nous croyons qu'elles le feront, sous la sixième plaie, cette rivière symbolique sera parfaitement tarie; la Turquie ne sera plus, et le chemin sera tout ouvert aux nations qui se précipiteront sur la Terre Sainte. Les rois d'Orient, les nations, les puissances et les royaumes situés à l'Est de la Palestine prendront une grande part dans cet acte. Car Joël parlant de cette scène dit: «J'assemblerai toutes les nations, et je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat.»

Ceux qui placent cinq de ces plaies dans une époque passée et prétendent que nous sommes sous la sixième plaie, avancent comme un de leurs plus forts arguments, le fait que l'empire turc tombe maintenant en décadence; ce qui a lieu sous la sixième plaie. Nous répliquons: L'événement qui a lieu sous la sixième plaie est l'entier anéantissement de l'empire turc, non point l'état préliminaire de décadence dont nous sommes maintenant les témoins. Mais il est nécessaire que cet empire, pendant un certain temps, s'affaiblisse et perde sa puissance jusqu'à être entièrement détruit lorsque la plaie le frappera. Nous voyons maintenant cette condition préliminaire. Sa fin ne peut être dans un avenir très-éloigné.

Un autre événement que l'on doit remarquer sous cette plaie, c'est l'apparition de trois esprits immondes qui rassemblent les nations pour la grande bataille. Nous regardons ces agents répandus presque partout dans le monde, connus sous le nom de spiritisme moderne, comme les moyens qui devront être employés à cette œuvre. Mais on pourra nous demander comment nous pouvons penser qu'une œuvre qui s'accomplit déjà, est désignée par là lorsque les esprits n'apparaissent que sous la sixième plaie qui est encore future.

Nous répondrons qu'ici, comme en beaucoup d'autres choses, les agents que le Ciel a résolu d'employer dans l'accomplissement de certaines fins, doivent pendant un temps s'exercer eux-mêmes afin d'être préparés pour l'œuvre qui leur est départie. Ainsi, avant que les esprits puissent avoir une autorité si absolue, sur les hommes, pour les assembler en bataille contre le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, il faut d'abord qu'ils gagnent le cœur des nations de la terre et faire que leurs enseignements soient acceptés comme d'autorité divine et leur parole comme loi. C'est l'œuvre qu'ils font maintenant, et quand une fois ils auront placé les multitudes sous leur influence, quel instrument plus propre pourrait-il être employé pour les rassembler dans une entreprise aussi téméraire et désespérée.

Il pourrait paraître incroyable à plusieurs que les nations s'engageassent dans une guerre aussi inégale que de se ranger en bataille contre le Seigneur des armées; mais c'est l'œuvre de ces esprits de démon de tromper; car ils s'en vont faisant des prodiges et par là séduisent les rois de la terre afin qu'ils croient au mensonge.

Les sources desquelles ces esprits sortent, montrent qu'ils agiront parmi les trois grandes divisions de l'humanité, représentées par le dragon, la bête et le faux prophète,

ou le paganisme, le catholicisme et le protestantisme.

Mais quelle est la force de l'exhortation du verset 15? Le temps d'épreuve a dû prendre fin et Christ a quitté son œuvre médiatrice avant que les plaies commençassent à tomber. Et y a-t-il du danger de tomber après ces choses? On remarquera que cet avertissement est donné en rapport avec l'œuvre de ces esprits. Nous en inférons par conséquent qu'ils se rapportent au temps passé et est applicable du moment où ces esprits commencent à agir jusqu'à la fin de la période d'épreuves; de sorte que par une permutation de temps commune dans la langue grecque, le présent est employé pour le passé; comme si on lisait: Heureux celui qui a veillé et qui a gardé ses vêtements, car la honte et la nudité de tous ceux qui ne l'ont pas fait paraîtront surtout dans ce moment.

A LA JEUNESSE.

ALEXANDRE LE GRAND.

—LE—

PASSAGE DE L'HELLESPONT.

PAR JACOB ABBOTT.

DEUXIÈME ARTICLE.

EN suivant la course de l'expédition d'Alexandre sur la carte, on remarquera qu'il passa le long des côtes nord de la mer Egée. Il devait passer d'Europe en Asie en traversant l'Hellespont entre Sestos et Abydos. Il envoya une flotte de cent cinquante galères, à trois rangs de rameurs à travers la mer Egée pour aborder à Sestos, afin d'être prête à transporter l'armée à travers le détroit. L'armée, en même temps, s'avancait par terre. Ils avaient à traverser les fleuves qui se jettent au nord de la mer Egée; mais comme ces rivières sont en Macédoine et qu'il n'y avait aucune opposition à rencontrer sur leurs rives, il n'y avait pas de sérieuses difficultés à en effectuer le passage. Quand ils atteignirent Sestos, ils trouvèrent la flotte prête, attendant leur arrivée.

C'est une chose qui caractérise bien vivement les sentiments poétiques et enthousiastes d'Alexandre qui s'unissaient en lui aux capacités calmes et réfléchies de l'homme entreprenant, que de le voir, à peine arrivé à Sestos et ne trouvant point d'ennemis à combattre, confier le soin du transport des troupes à Parménion pour faire dans une simple galère, un excursion de sentiment et d'aventure romanesque. Un peu au sud de la place où l'armée devait traverser la mer, il y avait sur la côte asiatique, une plaine étendue où se trouvaient les ruines de Troie. Or Troie était le théâtre où se passèrent les scènes qu'Homère raconte dans ses poèmes — poèmes qui avaient tant excité l'imagination d'Alexandre dans ses premières années; et il se décida, au lieu de traverser l'Hellespont avec le gros de son armée, de se rendre plus au sud, dans une simple galère et d'aborder lui-même, sur la côte d'Asie, à la place même où son imagination romanesque s'était arrêtée si souvent dans sa jeunesse.

Troie était située dans une plaine. Homère décrit une île près de la côte nommée Ténédos, et une montagne rapprochée, du nom de mont Ida. Il y avait aussi une rivière appelée Scamandre. L'île, la montagne et la rivière demeurent, gardant leur nom jusqu'à aujourd'hui, sauf la rivière qui est appelée aujourd'hui le Mender; mais

quelque nombreux que soient les restes des anciennes ruines dispersés dans la plaine, il n'est pas possible de déterminer l'emplacement de la ville. Quelques savants ont prétendu que jamais il n'exista une telle ville; que le tout est une invention d'Homère, que rien n'est réel dans tout ce qu'il a écrit, si ce n'est la rivière, la montagne et l'île. Quoiqu'il en soit, l'histoire dit qu'il y eut autre fois dans ce lieu, une ville grande et puissante, avec un royaume qui en dépendait, et que cette ville fut assiégée dix ans par les Grecs, et qu'à la fin de ce temps, elle fut prise et détruite.

Voici en abrégé le récit de l'origine de cette guerre. Priam était roi de Troie. La reine, peu avant la naissance de son fils, songea que son enfant, à sa naissance, s'était changé en tison et avait mis le palais en feu.

Elle raconta ce songe aux oracles et leur demanda ce que cela signifiait. Ils dirent que cela devait signifier que son fils attirerait de grandes calamités et de terribles désastres sur la famille. La mère fut terrifiée, et, pour prévenir ces calamités, aussitôt que l'enfant fut né elle le donna à un esclave en lui ordonnant de le faire périr. L'esclave eut pitié de l'enfant, et ne voulant pas le faire mourir, de ses propres mains, il le porta sur le mont Ida où il l'abandonna dans la forêt pour y mourir.

Une ourse, rôdant à travers les bois, trouva l'enfant, et éprouvant pour lui un sentiment de tendresse maternelle, en prit soin et l'éleva comme si c'eût été sa progéniture. Enfin l'enfant fut trouvé par des bergers qui vivaient sur la montagne et l'adoptèrent comme leur propre enfant, le dérochant ainsi à l'ourse. Ils nommèrent le jeune garçon Paris. Il crût en force et en beauté, et donna de bonne heure des preuves extraordinaires de courage et d'énergie, comme s'il avait absorbé les qualités de sa farouche mère nourricière avec le lait qu'elle lui avait donné. Il était si remarquable par sa beauté athlétique et son courage viril que, non-seulement il gagna facilement le cœur d'une nymphe du mont Ida, nommée Oenone qu'il épousa, mais il attira même l'attention des déesses dans les cieux.

Un jour ces déesses eurent une querelle entre elles et il fut décidé qu'il en serait l'arbitre. Voici la cause de la dispute. Il y avait eu une noce parmi elles, et l'une d'entre elles irritée de n'y avoir pas été invitée, fit faire une pomme d'or sur laquelle était gravé ces mots: «*Pour être donnée à la plus belle.*» Elle jeta cette pomme dans l'assemblée avec le dessein d'y exciter une querelle. Dans le fait, elle était elle-même la déesse de la discorde, et indépendamment de l'offense particulière qu'elle avait à venger, elle aimait à faire naître des disputes. C'est par allusion à cette ancienne fable qu'on appelle *pomme* de discorde tout sujet de dispute amené sans nécessité entre amis.

Trois déesses réclamèrent la pomme prétendant chacune être plus belle que les autres et ce fut là le sujet de dispute pour lequel elles décidèrent de s'en remettre à Paris. Elles se montrèrent donc à Paris dans les montagnes afin qu'il les vît et qu'il décidât. Pourtant, elles ne parurent pas vouloir, ni l'une ni l'autre, se confier à un jugement impartial de la question, car chacune lui offrit un présent afin de l'engager à juger en sa faveur. L'une d'elles lui promit un royaume, une autre un grand renom et la troisième, Vénus, lui promit pour épouse la plus belle femme qui fût au monde. Il décida en faveur de Vénus; était-ce parce qu'elle méritait vraiment le prix ou était-ce à cause du présent, c'est ce que l'histoire ne dit pas.

Pendant ce temps Pâris demeurait sur la montagne comme pâtre et berger, ne sachant rien de la parenté qui existait entre lui et le monarque qui régnait sur la ville et le royaume de la plaine en dessous. Pourtant le roi Priam, vers ce temps, célébrant quelque fête, offrit comme prix de jeu, le plus beau taureau qu'on pût obtenir sur le mont Ida. En faisant des recherches on trouva que Pâris avait le plus beau taureau, et le roi, exerçant le pouvoir despotique que les rois de ces temps-là ne se faisaient pas scrupule d'user envers les paysans, lui fit emmener l'animal. Pâris en fut fort indigné. Il arriva néanmoins que, peu de temps après, il s'offrit une occasion de disputer pour le même taureau, et Pâris en se déguisant en prince, fut placé sur la liste des concurrents, l'emporta sur chaque rival, et ramena de nouveau le taureau chez lui dans le plus fort de la montagne.

Par suite de son apparition à la cour, la fille de Priam, dont le nom était Cassandre, en ayant fait connaissance, et s'étant informée de son histoire, en arriva à prouver que c'était son frère, l'enfant perdu depuis si longtemps et que l'on avait supposé avoir été mis à mort. Le roi fut convaincu par les preuves qu'elle présenta, et Pâris fut ramené dans la maison paternelle. Après s'être habitué à sa nouvelle position, il se souvint de la promesse de Vénus, qu'il aurait pour épouse la plus belle femme du monde, et il commença à s'informer du lieu où il pourrait la trouver.

Il y avait à Sparte, une des villes du sud de la Grèce, un certain roi Ménélas qui avait une jeune épouse nommée Héléne, renommée au loin et au près pour sa beauté. Pâris arriva à cette conclusion que ce devait être la plus belle femme du monde, et qu'il avait le droit, en vertu des promesses de Vénus, de prendre possession d'elle, s'il pouvait le faire, par n'importe quels moyens. Il fit donc un voyage en Grèce, visita Sparte, se mit en rapport avec Héléne, lui persuada d'abandonner son mari et son devoir et de s'enfuir avec lui à Troie.

Ménélas fut indigné de cet outrage. Il appela toute la Grèce aux armes pour lui aider à reprendre son épouse. Tous répondirent à son appel. Ils envoyèrent d'abord réclamer de Priam qu'il rendit Héléne à son mari. Priam refusa de le faire et prit le parti de son fils. Les Grecs alors levèrent une flotte et une armée, envahirent les plaines de Troie, se campèrent devant la ville, et persistèrent à en faire le siège pendant dix ans, quand enfin, la ville fut prise et détruite.

DITES-LE SIMPLEMENT.

Le seizième jour après la bataille de Gettysburg, [Pensylvanie, Etats-Unis], j'entrai dans une chambre où un jeune colonel était, sel n toute apparence, près de la mort. Lorsque j'entrai, il fut réveillé de sa torpeur et me reconnaissant, il jeta ses bras autour de mon cou.

«O mon père, que je suis heureux de vous voir! Je craignais que vous n'arrivassiez trop tard. Je suis trop faible pour parler beaucoup, quoique j'ai bien des choses à vous dire; vous devez faire toute la conversation. Parlez-moi longuement de ma chère mère et de ma sœur.»

Je vis bientôt à l'air des personnes qui étaient dans la maison qu'on n'avait aucun espoir de guérison. Mais ne pouvant plus longtemps supporter l'angoisse du doute, j'allai enfin trouver le docteur. — «Docteur, que pensez-vous de mon fils?»

— «Tout à fait sans espoir.»

— «Mais ne peut-on plus rien tenter pour le sauver?»

— «Non monsieur, tout ce que les soins et l'habileté humaine peuvent faire a été employé. Votre fils a été un officier rempli de bravoure et de talent, il a été un des favoris de l'armée, il a mérité la plus grande estime de tout ceux qui l'ont connu; mais il doit mourir. Inimédiatement après l'amputation, la gangrène s'est déclarée et elle défie tous les efforts tentés pour l'arrêter.»

— «Bien, Docteur combien pensez-vous qu'il puisse vivre?»

— «Pas plus de quatre jours. Il peut mourir à chaque instant. Nous craignons constamment qu'une artère ne se rompe, et alors tout sera fini pour le colonel. Si vous avez quelque chose à régler concernant sa mort, vous ferez bien de le faire à présent.»

— «Lui a-t-on parlé de sa condition?»

— «Non; nous vous avons laissé ce pénible devoir; car nous attendions votre arrivée depuis plusieurs jours.»

Comme j'entraï dans la chambre, le cœur oppressé par ce message de mort, le regard de mon fils s'arrêta subitement sur moi.

— «Venez, père, essayez-vous à mon côté. Avez-vous été parler de moi au docteur?»

— «Oui.»

— «Que vous a-t-il dit? Pense-t-il que je guérirai?»

Il y eut une pénible hésitation d'un moment.

— «Ne craignez pas de me dire exactement ce qu'il a dit.»

— «Il m'a dit que vous devez mourir.»

— «Combien pense-t-il que je puisse vivre encore?»

— «Pas plus de quatre jours, et il dit que vous pouvez défaillir à toute heure; qu'un anévrisme auquel vous ne pourriez survivre, peut se déclarer à tout moment.»

Il s'écria dans une grande agitation: «Le croyez-vous mon père? Alors je dois mourir. Je ne puis, je ne dois pas mourir! Oh je ne suis pas préparé à mourir maintenant! Dites-moi comment je puis me préparer! Dites-le moi si simplement que je le puisse bien saisir. Dites-le moi en quelques mots, si vous pouvez, de sorte que je puisse le voir clairement. Je sais que vous le pouvez, père; car je vous l'ai souvent entendu expliquer à d'autres.»

Ce n'était pas le moment des larmes, et le calme et la lumière nécessaires me furent accordés pour conduire une âme à Christ.

— «Mon fils, je vois que vous avez peur de mourir.»

— «Oui, j'ai peur.»

— «Alors je suppose que vous vous sentez coupable!»

— «Oui c'est cela. J'ai été un méchant jeune homme. Vous savez ce qu'il en est à l'armée.»

— «Vous désirez être pardonné n'est-ce pas?»

— «Oh, oui; c'est ce que je désire. Puis-je l'être?»

— «Certainement.»

— «Puis-je le savoir avant de mourir?»

— «Certainement.»

— «Bien, maintenant, père, dites-le si simplement que je le puisse bien saisir.»

Tout à coup, un incident qui s'était passé pendant les jours d'école de mon fils revint à ma mémoire. Je n'y avais pas pensé depuis bien des années; maintenant cela me revenait dans toute sa fraîcheur et dans tous ses détails; et c'était justement ce qu'il fallait pour diriger le cœur agité de mon fils dans la recherche de Jésus.

— «Vous rappelez-vous lorsque vous alliez à l'école en 18..., vous revintes un jour à

la maison, et comme j'avais quelque raison de vous réprimander, vous vous mîtes dans une grande colère et me répondîtes méchamment!»

— «Oui, père, j'y pensais il y a quelques jours en réfléchissant à votre arrivée ici, et j'éprouvais une telle peine en y pensant que je désirais vous voir et vous demander pardon encore une fois.»

— «Vous rappelez-vous comment, après que le paroxysme de la colère fut passé, vous vintes dans la chambre, et jetant les bras autour de mon cou, vous dites: «Mon cher père, je suis bien fâché de vous avoir fait de la peine. Ce n'était pas votre fils qui a agi ainsi. J'étais bien en colère. Ne voulez-vous pas me pardonner?»

— «Oui, je m'en souviens distinctement.»

— «Vous rappelez-vous ce que je vous dis, lorsque vous pleuriez sur mon cou?»

— «Très-bien, vous dites: «Je vous pardonne de tout mon cœur,» et vous m'avez embrassé. Jen'oublierai jamais ces paroles.»

— «M'avez-vous cru?»

— «Certainement, je n'ai jamais douté de votre parole.»

— «Vous êtes-vous senti heureux ensuite?»

— «Oui parfaitement; et depuis ce temps je vous ai aimé plus que jamais. Je n'oublierai jamais comment je fus consolé lorsque vous me regardâtes avec bonté et que vous me dites: «Je vous pardonne de tout mon cœur.»

— «Eh bien, c'est justement le moyen de venir à Jésus. Dites-lui, *je suis peiné*, justement comme vous me le dites, et dix mille fois plus promptement que l'amour d'un père vous pardonne, il vous pardonnera. Il dit qu'il le fera et vous devez le prendre au mot, comme vous avez cru à mes paroles.»

— «Vraiment père, est-ce là le moyen de devenir chrétien?»

— «Je n'en connais point d'autre.»

— «Vraiment père, je puis parfaitement faire cela. Je suis si heureux que vous soyez venu me dire comment faire.»

— «Il tourna sa tête sur l'oreiller pour se reposer. Je tombai sur ma chaise et pleurai librement car mon cœur ne pouvait réprimer ses émotions. J'avais fait mon œuvre et j'avais remis mon fils au Seigneur. Dieu aussi, j'en fus bientôt assuré, avait fait la sienne. Le cœur brisé avait fait sa confession et avait trouvé ce qu'il cherchait depuis longtemps, «Je vous pardonne,» et il avait cru. Il n'y eut que quelques moments de silence; mais la nouvelle naissance avait eu lieu, le cœur contrit avait fait sa courte et simple prière, avait cru, et un nouveau cœur lui avait été donné. Une âme avait passé des ténèbres naturelles à la lumière et du pouvoir du péché et de Satan à Dieu.

Je sentis bientôt la main de mon fils se poser sur ma tête et j'entendis le mot «père» prononcé d'un ton si doux et si joyeux que je sus que le changement avait eu lieu.

— «Père, mon cher père, je ne désire pas que vous pleuriez davantage, séchez vos larmes. Je suis parfaitement heureux maintenant. Jésus m'a pardonné, je le sais. Et je crois à ses paroles comme j'ai cru aux vôtres. Cessez vos pleurs, je n'ai pas peur de mourir maintenant. Si c'est la volonté de Dieu, je voudrais vivre pour servir mon pays et prendre soin de vous et de maman; mais je dois mourir, je n'en suis pas effrayé. Jésus m'a pardonné. Venez père, chantons.»

Et nous chantâmes.

— «Maintenant, père, je désire que vous priiez et je prierai avec vous.

Nous priâmes, et Jésus nous entendit.

— «Père, je suis très-heureux. Mais, je crois que je guérirai. Je me sens beaucoup mieux.»

Depuis ce moment tous les symptômes changèrent; son pouls devint régulier et sa contenance s'éclaircit. Le courant de la vie avait changé. Le docteur entra bientôt, le trouva gai et heureux, le regarda, sentit son pouls dont il avait remarqué l'irrégularité avec anxiété.

— «Vraiment, colonel, vous êtes mieux.»

— «Je suis mieux docteur, je commence à guérir. Mon père m'a dit comment on devient chrétien, et je suis très-heureux. Je crois que je me rétablirai, car Dieu a entendu ma prière. Docteur, je désire que vous deveniez aussi un chrétien. Mon père peut vous dire comment il faut faire.» Le soir trois chirurgiens étaient en consultations; mais voyant qu'il n'y avait aucune espérance, l'un d'eux vint faire ses derniers adieux au colonel.

Le lendemain les deux chirurgiens qui avaient été de service jusque là, entrèrent et commencèrent comme d'habitude, à panser la blessure. En ouvrant les bandages, ils reculèrent soudainement et levant les bras, ils s'écrièrent: «Grand Dieu c'est un miracle! la gangrène est arrêtée, et le colonel vivra! Dieu a entendu vos prières!»

— «Eh bien, docteur, reprit le colonel, je vous ai dit hier que je croyais mieux aller, car j'ai demandé à Jésus que je puisse vivre, pour faire quelque bien. Je savais qu'il avait entendu mes prières, et maintenant vous voyez qu'il l'a fait. Bénissez le Seigneur avec moi, docteur.»

Pendant ce temps, la nouvelle «*Notre fils doit mourir*», avait été portée par le télégraphe, et avait amené le chagrin dans la famille. Le jour suivant, une autre nouvelle «*Notre fils vivra et est heureux en Christ*», vint rendre la joie au foyer domestique.

Après sa guérison le colonel retourna parmi ses concitoyens dont il avait conduit les fils avec honneur dans quinze terribles batailles. Eux en retour, en peuple loyal et reconnaissant, lui donnèrent le meilleur office. Il vit maintenant parmi eux honoré de tous et jouissant d'une santé prospère; il est membre de l'église de Christ, et père d'une heureuse famille.— *The Congregationalist*.

Mempérance

Et je mis devant les enfants de la maison des récabites des gobelets pleins de vin, et des tasses, et je leur dis: Buvez du vin. Et ils répondirent: NOUS NE BOIRONS POINT DE VIN. Jér. 35:5,6.

RESPONSABILITÉ DE LA FEMME

—DANS—

LE CAS OU SON MARI EST EN DANGER DE DEVENIR IVROGNE.

PAR J. N. ANDREWS.

TOUS les membres de la famille humaine sont responsables devant Dieu de l'influence qu'ils exercent sur autrui. Ceux qui possèdent un grand talent et occupent des positions élevées dans la vie, ont une plus grande mesure de responsabilité que ceux qui remplissent des places inférieures parmi les hommes. Mais il n'est personne occupant une place si inférieure, dont l'influence n'agisse pas sur d'autres et qui ne puisse, par le moyen de cette influence, faire du bien ou nuire à ceux avec lesquels il est en rapport.

Dans cet article nous désirons parler de l'influence de la femme sur son mari, influence qui est une des plus puissantes qui puissent être exercées par un être humain sur un autre. Dieu a prescrit que l'homme aurait

la prééminence dans la famille, mais il ne lui a pas donné le droit d'exercer un pouvoir arbitraire sur sa femme ou ses enfants. La femme se tient à son côté comme son conseiller et assistant et participant justement avec lui au gouvernement de la famille, et dans la direction des affaires. En fait d'autorité directe, le mari a quelque prééminence sur la femme, mais si la femme est une personne de discrétion et de bon sens, et le mari un homme qui ait assez d'intelligence pour connaître la valeur de sa femme, son influence dans la direction des affaires sera certainement égale à la sienne.

Il n'est pas nécessaire qu'elle dise: «Cela doit être ainsi ou ainsi.» Dieu lui a donné des moyens plus puissants pour exercer son influence dans les affaires de la famille. Son jugement et son conseil exprimés avec modestie et soutenus par l'expérience, lui donnent, si elle a un digne mari, tout le pouvoir et l'influence qu'elle peut désirer posséder. Sans aspirer à gouverner son mari, elle peut exercer une influence sur lui plus puissante que tout le monde, pour le faire s'abstenir de tout acte mauvais, et marcher seulement dans le chemin de la vertu et de la justice. Elle peut être pour lui une femme telle que Lemuel la décrit dans le dernier chapitre des Proverbes. Et son influence, quoiqu'elle ne soit pas, de nom et d'apparence la tête de la famille, sera plus puissante pour le bien que des paroles ne peuvent l'exprimer.

Considérons maintenant le cas d'une femme qui se trouve mariée à un homme qui aime à boire des liqueurs enivrantes. Elle a besoin d'user de toute l'influence et de toute l'intelligence que Dieu lui a données pour sauver son mari de la ruine.

Le mari a hérité de ses parents, ou a pris par ses années de mauvaise habitude, le goût des boissons fortes. Il ne peut s'approcher de ceux qui boivent le vin sans être trompé par ce moqueur. Il peut avoir connu plus d'une fois par une triste expérience qu'il a le pouvoir d'enivrer, de troubler les sens, d'obscurcir l'esprit et de dégrader l'homme au-dessous du niveau d'une brute. Mais, toujours lorsqu'il arrive en présence de ce terrible moqueur, il est sûr de tomber sous son influence. Il ne paraît pas pouvoir jamais connaître le vrai caractère de ce puissant destructeur de notre race.

Le vin n'est pas appelé un moqueur parce qu'il s'adresse à l'humanité dans des paroles de mépris et d'opprobre. Il se moque des hommes d'une manière bien plus dangereuse que cela. Il leur promet le bonheur et il leur amène la misère. Il les attire par la promesse de toute espèce de biens terrestres, mais il les conduit à la dégradation et à une complète ruine. C'est un moqueur parce qu'il promet toute chose et ne tient aucune de ses promesses. L'homme dont nous parlons est tout à fait incapable d'apprendre cette leçon. Le serpent dans la coupe l'a mordu bien des fois et il en a été piqué comme par un basilic, mais il a été incapable d'apprendre la cause de sa douleur, ou de comprendre le fait qu'il n'y aurait pas eu de serpent, s'il n'y avait pas eu de coupe enivrante. Cet homme est sur la route de la perdition. Dans le fait, il a déjà bien avancé dans ce chemin, et une influence invisible mais puissante le pousse en avant.

Maintenant que doit faire la femme pour sauver son mari, et l'empêcher de devenir complètement ivrogne? Doit-elle lui dire qu'il doit boire avec *modération* et se garder soigneusement contre l'*excès*? Il sera parfaitement d'accord avec son conseil. Il dira: «J'ai toujours eu l'habitude d'agir ainsi et j'ai l'intention de suivre toujours ce plan.»

Mais la femme peut voir que ses idées de modération sont bien différentes des siennes et que, d'années en années il a augmenté la quantité de boissons dont peut user un buveur modéré. La femme dira-t-elle qu'elle veut lui donner l'exemple d'une modération convenable, et lui demander qu'il fasse comme elle? Le mari sera content de voir sa femme boire avec lui, et sera fortifié dans son idée que le vin est une bonne chose quand une si excellente femme se joint à lui pour en boire même une petite quantité. Mais il dira que sa constitution exige une plus grande quantité, et qu'il doit l'avoir; et sa conduite montrera qu'il est gouverné par son appétit et non par sa raison.

Or il est parfaitement clair que, si la femme suit la conduite que nous avons supposée avec son mari, elle rendra sa perte certaine et irréparable. Elle lui dit que le vin est bon et que s'il est bu avec modération, il est profitable à la santé, et le mari croit qu'il agit en parfait accord avec l'opinion de sa femme. Cette femme, selon toute probabilité, sera témoin de la ruine de son mari et le verra descendre prématurément dans la tombe.

Que doit faire la femme pour sauver son mari de la ruine? La réponse est simple et sensible. Elle doit lui dire qu'il n'y a qu'une ligne de sûreté pour lui et un seul chemin par lequel il puisse échapper à la perdition. Il doit s'abstenir totalement de toute boisson enivrante. Il faut qu'il se tienne loin des lieux où on en vend ou boit. Il doit éviter l'influence de ceux qui en usent. St. Paul parle de certains péchés desquels l'homme doit s'éloigner parce que s'il se permet d'en approcher, il sera pris au piège. Dans le cas de cet homme, les boissons fortes sont un danger qu'il doit fuir absolument. Ne point toucher, ne point goûter, ne point tenir, doit être la règle qui gouvernera sa conduite dans cette affaire et la femme doit lui donner l'exemple. Elle peut être capable d'user du vin avec modération, mais il ne le peut pas. Son premier acte serait de signer l'engagement de l'abstinence totale, et alors, par toute l'influence puissante que Dieu a donnée à la femme, elle chercherait à engager son mari à suivre son exemple, et elle ne doit être en repos que lorsqu'il s'abstient de tout ce qui peut enivrer. Et comme l'influence de l'intempérance dans le monde est puissante, le mari et la femme doivent employer tous leurs efforts pour engager les autres à s'unir à eux et à signer l'engagement d'abstinence totale. Ceci lui donnera la force de résister à la mauvaise influence de ceux qui voudraient le conduire de nouveau dans le chemin de la perdition.

Il y a beaucoup de maris tels que celui que nous avons essayé de dépeindre; il y a beaucoup de femmes sur lesquelles pèse la grande responsabilité que nous avons essayé de démontrer. Si elles sont fidèles à s'acquitter de cette grande responsabilité, elles peuvent sauver leurs maris de la perdition. Si elles sont infidèles à ce qui leur a été confié, elles auront dans la suite occasion d'en éprouver de profonds et inutiles regrets.

—UN BON CONSEIL.—Jetez loin vos soucis, et portez votre croix.

NÉCROLOGIE.

L'Ennemi qui sera détruit le dernier, c'est la Mort. 1 Cor. 15:26.

VON BUREN.—Décédé à Bienne le 22 avril, Léa fille de Jacob Von Buren, âgée de 1 an et 10 mois et le 4 mai, Abel âgé de 9 mois.

LES SIGNES DES TEMPS

Le septième jour est le repos de l'Éternel, ton Dieu.

BALE (SUISSE), MAI 1884.

SOMMAIRE.

	PAGE
ARTICLES VARIÉS.—Histoire du Massacre de la St.-Barthélemy en 1572	161
La Parole du Semeur.	162
Vingt Choses Impolies.	163
Une Conversation concernant la Destinée de l'Homme.	163
Notre devoir de soutenir la Cause de Dieu.	165
L'Héritage de l'Alcoolisme.	166
Triple Maximes	166
Le Combat de la Vie.	166
Repaire de l'Inquisition.	176
Le Couvent de Minerve.	176
ÉCOLE DU SABBAT.—Questions Bibliques.	166
Leçons sur l'Histoire du Nouv. Testament.	167
CORRESPONDANCE.—Extraits de Lettres.	167
ARTICLES DES RÉDACTEURS.—La Soumission à Dieu.	168
Réponse à trois Correspondants Darbyistes (en sept chapitres).	168
Pensées Critiques et Pratiques sur l'Apocalypse.—Exp. de Chapitre 16: 8-16.	172
Sheol et Hades.	176
A LA JEUNESSE.—Alexandre le Grand.	173
Dites-le Simplement.	174
TEMPÉRANCE.—Responsabilité de la Femme.	175
NÉCROLOGIE.—Léa et Abel Von Büren.	175

REPAIRE DE L'INQUISITION.

A ROME, près d'une petite place publique appelée la Piazza del Monte Vecchio, dans une étroite, sombre et triste rue, est l'ancien Palais de l'Inquisition. Quoiqu'il n'ait pas été employé pour l'emprisonnement des victimes depuis deux cents ans, c'est encore une maison qui inspire la terreur. Les caves obscures où ne pénétrait alors aucun rayon de lumière,—ses murs épais et ses plafonds voûtés—restent ce qu'ils étaient dans ces terribles jours de persécution. Les habitants de l'endroit vous répondront si vous demandez «Où est le palais de l'Inquisition?» «Le voilà! il est devant vous.» L'édifice a quatre étages et les lourdes pierres de sa façade sont noircies par l'âge et la négligence. Une malédiction semble peser sur cette rue, et ce palais et celui qui lui est adjacent,—autrefois le mont-de-piété de Rome, me firent frissonner lorsque je passai par là, avant même que je les connusse comme anciennes demeures de la misère.

Le «Monte Vecchio» était autrefois un nom redouté des hérétiques et des Juifs de Rome et d'Italie. «Abandonne tout espoir, ô toi qui entre ici!» aurait-on bien pu inscrire sur l'arche du portail de cet édifice.

Dans l'obscurité d'une nuit silencieuse, des gardes armées s'emparaient de leurs victimes et les amenaient dans ces dongeons sombres et caverneux où, sans une parole ou un signe de pitié ils étaient torturés, puis languissaient et mouraient. Le vieux palais est habité maintenant par quelques pauvres familles qui vivent là sans craindre ses terreurs. La cour est mouillée par les seaux d'eau que l'on tire continuellement du puits, et il y a là un grand bassin où les femmes lavent continuellement du linge. Un vieux portier, à l'air innocent, aussi différent que possible des anciens gardiens de cette terrible maison, alluma une chandelle d'un sou et offrit de nous montrer les dongeons. Nous vîmes la salle du plain pied où les martyrs étaient interrogés et torturés avant d'être consignés dans les caveaux souterrains, et ensuite nous des-

cendimes dix-neuf marches pour arriver aux prisons. Il descend un rayon de lumière dans la cage de l'escalier, mais les marches sont usées par l'âge, et le fidèle guide nous avertissait continuellement de descendre avec précaution.

Il y a là sept ou huit chambres qu'on ne montre pas toutes maintenant. Dans l'une on remarque au plafond deux grands anneaux de fer à dix pieds de distance dans lesquels on passait des cordes, qui étaient attachées à la ceinture et aux pieds des victimes qui étaient ainsi élevées et abaissées au-dessus d'un petit feu. Une cavité, d'environ quatre pieds carrés, dans une épaisse muraille, montre où elles étaient enfermées pour y mourir seules de faim dans les ténèbres. Il y a une trentaine d'années que l'on découvrit, dit le guide, la chambre adjacente; quand il la vit, elle était pleine d'ossements et la terre qui couvrait le fond était sans doute des restes de corps humains. Ces reliques furent rassemblées et transportées de leur sombre lieu de repos sur les pentes vertes et ensoleillées du Campo Varano. «Erano birboni allora,» dit notre guide, et nous sommes d'accord avec lui qu'il est impossible de concevoir une plus grande cruauté et une plus grande méchanceté que celles dont ces lieux furent les témoins. Oh! si ces murs pouvaient dire l'affreuse histoire de ce qu'ils ont vu et entendu! De quelle agonie, de quelle foi, de quelle constance n'ont-ils pas été témoins! Combien d'âmes éprouvées ne se sont-elles pas réjouies, dans ces dongeons plutoniques, de voir leurs forces vitales défaillir! «Le lieu que tu foules est saint,» semble murmurer mon cœur; car si l'humanité s'est montrée sous son aspect le plus féroce, c'est également ici qu'elle s'est élevée au plus haut degré de foi et de courage. Les gouverneurs de ces jours sont jugés, et les condamnés sont déclarés innocents. L'orgueilleux est méprisé et la victime glorifiée.

Il n'est aucun lieu dans Rome que l'on visite avec autant d'intérêt. Les registres de l'Inquisition furent transportés et placés dans la bibliothèque du Couvent de Minerve au temps où le palais fut délaissé, et ils doivent encore s'y trouver. Le nom et l'histoire, les opinions et les paroles entrecoupées des souffrants quand ils étaient torturés par la corde, la torture, la roue, furent tous enregistrés, car un secrétaire qui était assis devant une table, tout près, écrivait chaque parole que la victime proférait.

LE COUVANT DE MINERVE.

D'AUTRES places à Rome occupées jadis par l'Inquisition ont tout autant changé de caractère que celle-ci. La grande salle du Couvent de Minerve, où les hérétiques étaient examinés devant les moines dominicains blancs, est maintenant employée par le comité de l'Instruction Publique, pour ses assemblées. C'est là que Galilée fut examiné plusieurs fois, à l'égard de ses théories astronomiques, et menacé de la torture s'il ne voulait pas y renoncer. C'est là que comparut probablement le philosophe Giordano Bruno, avant d'être jeté en prison et mis au poteau.

On raconte qu'un Protestant qui, avec un certain nombre d'autres coreligionnaires, avait été amené devant les Inquisiteurs, les prélats et les évêques assemblés là avec pompe, attendit patiemment d'être examiné, tenant un cierge allumé dans sa main, comme d'autres pénitents, et ne donnant aucun signe de son intention de parler. Soudainement,

il jeta la chandelle sur le plancher et s'adressa à l'assemblée avec une telle éloquence et des arguments si convaincants que tous demeurèrent silencieux et comme transpercés, et le brave orateur ne se tut que lorsqu'on l'entraîna hors de la salle.—*Rome Correspondent of the New York Observer.*

SHEOL OU HADES.

Nous attirons l'attention du lecteur sur un article de ce numéro LA DESTINÉE DE L'HOMME; il se rapporte particulièrement à *sheol*, la demeure des morts. Cet article est de grande importance et a coûté beaucoup de travail; il contient tous les passages dans lesquels paraissent les mots *sheol* et *hades*, et il cite également tous les passages dans lesquels se trouvent les différents mots employés pour sépulcre en hébreu et en grec. Il montre qu'il n'y a qu'un *sheol* ou *hades* et que c'est le lieu d'habitation de tous les morts. Mais on verra que les mots qui sont proprement traduits par sépulcre peuvent être appliqués à la tombe d'un seul individu, ou peuvent être employés au pluriel pour représenter un grand nombre de tombes.

Ces listes de passages rendront de bons services à ceux qui désirent étudier le sujet complètement, mais ceux qui ne peuvent prendre le temps de les étudier, peuvent lire l'article en laissant les passages de côté. Ils verront qu'il contient quelques faits très-importants. Nous espérons que tous liront cet article, parce qu'il jette bien de la lumière concernant la condition de l'homme dans la mort.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS FRANÇAISES.

LA SOCIÉTÉ DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR tient en vente les brochures et les traités suivants:

1. *Le Règne Millénaire.† 16 pages. 10 cts.
2. *Le Second Avènement; Objet et proximité de cet Événement, et Manière dont il aura lieu. 32 pages. 20 cts.
3. *Les Deux Trônes, représentant le Royaume de la Grâce et le Royaume de la Gloire. 32 pages. 20 cts.
4. *Le Jugement, ou les Enseignes de Daniel conduisant vers la Sainte Cité. 16 pages. 10 cts.
5. *Le Sanctuaire de la Bible.† 20 pages. 15 cts.
6. *Quel Jour Observerez-vous et pourquoi? 8 pages. 5 cts.
7. Explication de Matthieu Vingt-Quatre, ou Signes frappants de la Seconde Venue de Christ. 56 pages avec couverture. 50 cts.
8. Le Sabbat de la Bible.† 32 pages. 20 cts.
9. Le Premier Message d'Apocalypse.† 16 pages. 10 cts.
10. Le Second " " " " 10 cts.
11. Le Troisième " " " " 32 " 20 cts.
12. Perpétuité des Dix Commandements. 40 pages. 25 cts.
13. *Les Souffrances de Christ. 32 pages. 20 cts.
14. *Les Deux Lois.† 16 pages. 10 cts.
15. La Loi et l'Évangile. 16 pages. 10 cts.
16. Le Sabbat dans la Prophétie. 32 pages. 20 cts.
17. *La Vérité Présente. 24 pages. 15 cts.
18. *L'Esprit de Prophétie. 16 pages. 10 cts.
19. Le Mémorial du Créateur. 16 pages. 10 cts.
20. Le Salut par Christ. 16 pages. 10 cts.
21. Christ dans l'Ancien Testament. 16 pages. 10 cts.
22. *Pouvons-nous Savoir?† 8 pages. 5 cts.
23. L'Avènement de Christ, sa Nature et la Purification du Sanctuaire. 48 pages. 30 cts.
24. Le Septième Jour. 8 pages. 5 cts.
25. *La Fin est-elle proche? 8 pages. 5 cts.
26. *Le Sabbat de l'Éternel.† 16 pages. 10 cts.
27. *L'Homme est-il Immortel?† 8 pages. 5 cts.

Les traités marqués d'un astérisque (*) sont aussi imprimés en allemand, et ceux qui sont marqués d'une croix (†) sont imprimés en italien.

S'adresser: Mr J. N. ANDREWS, Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle, Suisse.